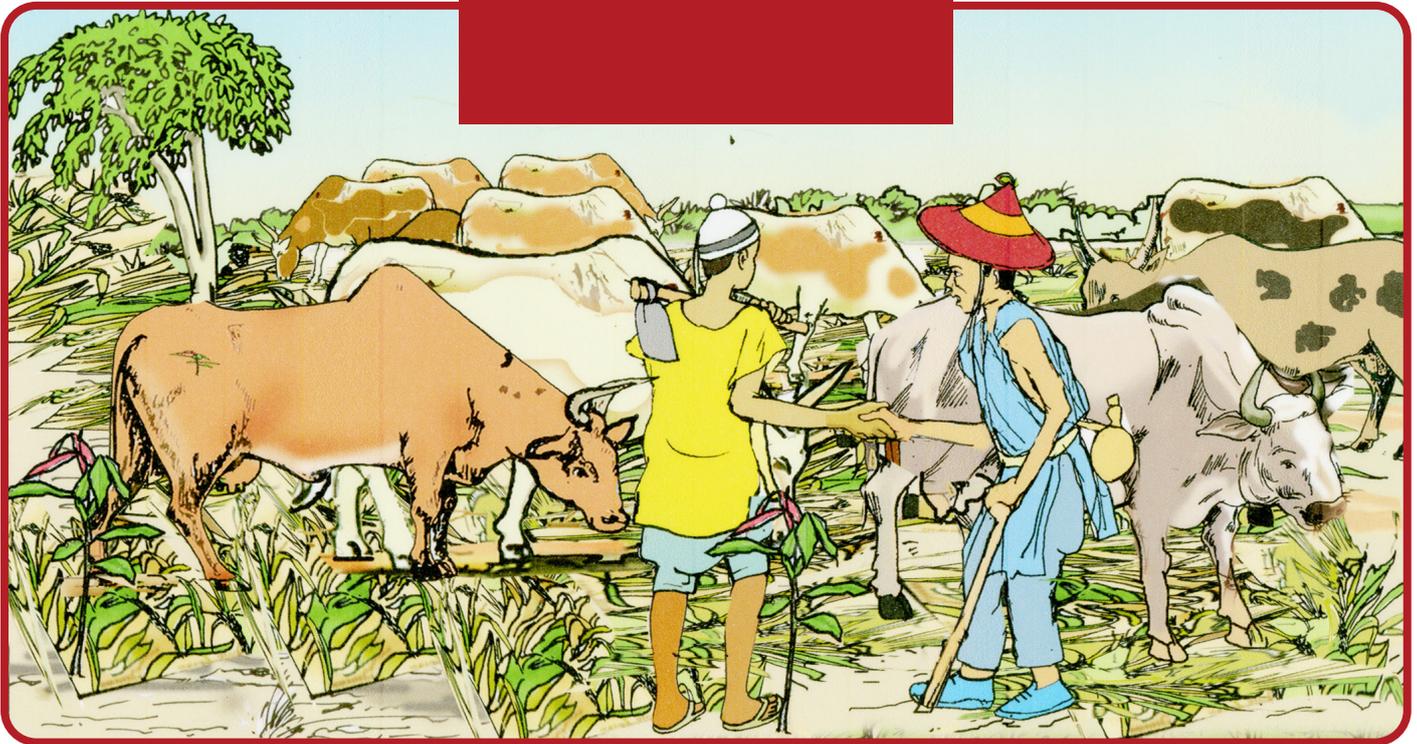


“hd

Centre
pour le dialogue
humanitaire

Médiation pour la paix

Étude MAURITANIE



MÉDIATION AGRO-PASTORALE AU SAHEL

Vers la mise en place de 8 réseaux de médiateurs communautaires
à travers 12 communes frontalières



MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DU DANEMARK



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne

Une organisation souple et discrète pour des solutions négociées aux conflits

Fondé en 1999 à Genève, le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) est une organisation de diplomatie privée fondée sur les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. Sa mission est de contribuer à prévenir, atténuer et résoudre les conflits par le dialogue et la médiation. Depuis près de 20 ans, HD contribue à la conclusion d'accords de paix dans le monde entier grâce à son accès privilégié à l'ensemble des parties ayant une influence sur les conflits. L'organisation est actuellement engagée dans plus de 40 initiatives de dialogue et de médiation menées dans plus de 25 pays. Depuis 2012, HD est un acteur de référence de la résolution des conflits en Afrique francophone.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et du Royaume du Danemark. Son contenu relève de la seule responsabilité de Centre pour le dialogue humanitaire et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et du Royaume du Danemark.

Février 2020

Centre pour le dialogue humanitaire (HD)
114 rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse

Tél. : +41 (0)22 908 11 30
Email : info@hdcentre.org
Site internet : www.hdcentre.org/fr

Aux côtés de l'agriculture et de la pêche se pratique au Sahel le pastoralisme

Le pastoralisme est un système de production animale dans lequel l'alimentation est essentiellement basée sur l'exploitation des pâturages. La distance que doivent parcourir le pasteur et son troupeau pour trouver ces pâturages détermine le type de pastoralisme pratiqué :

Le pastoralisme sédentaire

Le noyau familial est sédentaire. Seuls le pasteur et ses animaux effectuent des allers-retours quotidiens pour exploiter les pâturages non loin du lieu de résidence. Dans ce cas, l'activité pastorale est complétée par d'autres, principalement agricoles.

Le pastoralisme transhumant

Le noyau familial et les animaux se déplacent de manière saisonnière pour exploiter les ressources pastorales, selon un calendrier et un itinéraire traditionnels connus de tous. Si le pastoralisme constitue l'activité principale, des activités complémentaires peuvent être développées.

Le pastoralisme nomade

Le noyau familial et les animaux se déplacent au gré de la disponibilité des ressources et n'ont donc pas de lieu de résidence fixe. L'homme vit dès lors pour, par et avec les animaux et ne développe aucune activité complémentaire.

Table des matières

I. Objectifs, périmètre géographique et méthodologie de l'étude.....	4
II. Perceptions recueillies auprès des communautés agro-pastorales.....	8
1. <i>Dynamiques intercommunautaires</i>	8
2. <i>Principales sources de conflit d'accès aux ressources naturelles</i>	11
3. <i>Droit coutumier, droit positif : quelles modalités de résolution des conflits d'accès aux ressources naturelles ?</i>	13
4. <i>Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits</i>	15
5. <i>Cadre légal pour la gestion des conflits</i>	17
6. <i>Recueil des us et coutumes</i>	18
III. Régions et communes d'intervention : quelles dynamiques ?	20
1. <i>Quels conflits à résoudre par les médiateurs communautaires ?</i>	20
2. <i>Quel contexte d'intervention pour chacune des régions d'intervention ?</i>	21
2.1. Région de Hodh El Chargui	21
2.2. Région de Hodh El Gharbi	22
2.3. Région de Assaba	22
2.4. Région du Guidimakha	23
3. <i>Quelles dynamiques dans chacune des communes d'intervention ?</i>	23
3.1. Commune d'Adell Bagrou	23
3.2. Commune d'Enbeikett Lahwach	24
3.3. Commune de Fassala.....	24
3.4. Commune d'Oualata	25
3.5. Commune de Gogui Zemal	25
3.6. Commune de Moudibougou.....	26
3.7. Commune de Voullaniya.....	27
3.8. Commune de Lehreijatt.....	28
3.9. Commune de Hamed.....	29
3.10. Commune de Tenaha.....	30
3.11. Commune d' Ould Yendgé	31
3.12. Commune de El Bouilly	32
IV. Conclusion.....	34

Introduction

Au Sahel, les communautés pastorales et agricoles vivent de l'exploitation des ressources naturelles qu'elles partagent. Leur mode de vie est aujourd'hui menacé par la raréfaction des ressources naturelles due à la pression démographique, à la désertification et à l'insécurité. La survie des agriculteurs est ainsi dépendante de leur accès, de plus en plus compromis, aux terres cultivables. Quant aux pasteurs, leur capacité à se déplacer pour nourrir leurs troupeaux, de manière saisonnière ou au gré de la disponibilité des ressources naturelles, est primordiale. Mais la résurgence des conflits armés dans la bande sahélienne crée de l'insécurité, provoque la fermeture des frontières et entraîne une perturbation des cycles de transhumance. Additionné aux stratégies de développement favorisant l'agriculture et à des services sociaux non adaptés à leur mode de vie, les communautés pastorales sont livrées à elles-mêmes. C'est dans ce contexte que la compétition opposant agriculteurs, pêcheurs et éleveurs sédentarisés aux communautés pastorales pour l'accès aux points d'eau et aux pâturages s'est politisée par le jeu d'alliances avec des groupes armés rivaux présents à travers la région sahélienne.

Face au risque de militarisation croissante des conflits agro-pastoraux, et avec le soutien du Royaume du Danemark, le Centre de dialogue humanitaire (HD) a proposé en 2015 aux États du Mali, Niger et Burkina Faso un projet de médiation entre communautés nomades et sédentaires dans la zone des trois frontières. Légitimé par le mandat de médiation conféré par les trois États, HD s'est appuyé sur les leaders communautaires et les techniques ancestrales de médiation de manière à garantir l'appropriation et la pérennité de son action. 316 médiateurs communautaires ont été appuyés à travers 22 communes frontalières.

Cette approche a démontré sa pertinence au cours des trois premières années du projet. Par le biais des accords négociés, plus de 70% des quelque 400 conflits recensés par les médiateurs du réseau HD ont été résolus et plus de 7'000 têtes de bétail volées ont été restituées à leur propriétaire. Le projet a ainsi contribué à pacifier la zone des trois frontières en rétablissant la confiance entre les communautés indépendamment des aléas de la politique et des conflits. Mais si les communautés reconnaissent unanimement la valeur ajoutée des réseaux de médiateurs, le meilleur des accords peut être réduit à néant par la guerre, le crime organisé ou simplement la lutte pour la survie. Les efforts de médiation locaux ne peuvent en effet se substituer à la nécessité d'une solution politique aux conflits qui grèvent le Sahel, et d'une solution institutionnelle à la marginalisation des nomades.

Fort de cette expérience, et avec le soutien de l'Union européenne et des Pays-Bas, HD étendra son programme de médiation agro-pastorale dans douze communes en Mauritanie, soit la mise en place de huit réseaux de médiation communautaire regroupant au total 240 médiateurs. Dans cette perspective, HD a conduit une étude dans les communes d'intervention ciblées afin de récolter les données nécessaires à la mise en place des réseaux de médiateurs communautaires, à l'identification des conflits à résoudre et la préparation du dialogue entre communautés et autorités sur la question de la gestion des ressources naturelles à venir. Les perceptions des communautés agro-pastorales ont également été recueillies quant à leur environnement. Les résultats sont présentés dans le présent rapport.

I. Objectifs, périmètre géographique et méthodologie de l'étude

Objectifs général

Préparer la mise en place de huit réseaux de médiateurs communautaires à travers douze communes de la Mauritanie.

Objectifs spécifiques

- **Identifier les futurs médiateurs communautaires qui constitueront les réseaux** : ceux-ci seront identifiés parmi les acteurs locaux influents impliqués dans la gestion des conflits au niveau local et dans la gestion des communautés (ex. personnes contactées pour recueillir des informations avant de partir en transhumance, chefs de communautés consultés avant de se rendre sur place, etc.). Les futurs bénéficiaires émaneront donc des communautés d'agriculteurs, d'éleveurs ou de pêcheurs. Une attention particulière sera notamment accordée aux leaders émergents, aux jeunes et aux femmes. Un processus de validation des leaders identifiés aura lieu lors des ateliers de restitution des résultats des entretiens individuels au niveau local.
- **Identifier les institutions et organisations traditionnelles et/ou modernes** impliquées dans la prévention et la gestion des conflits en zones d'intervention.
- **Recenser les conflits liés à l'exploitation des ressources agro-pastorales** (points d'eau, pâturages, terres salées) ou au vol de bétail.
- **Identifier les couloirs de passage empruntés** (qu'ils soient ou non matérialisés), **les grands marchés à bétail** fréquentés par les pasteurs transhumants ainsi que les principaux courtiers s'occupant de la gestion de ces marchés ainsi que **les ressources stratégiques** en période de soudure, notamment des points d'eau, pâturages ou terres salées.
- **Commencer le recensement des conventions (écrites ou orales) de gestion locale des ressources naturelles** : les conventions mises en place par les utilisateurs d'une ressource sont souvent orales et peuvent dater de plusieurs décennies. Il s'agira donc de répertorier ces conventions et de les diffuser pour permettre aux transhumants de les connaître et de les respecter.
- **Recenser les autres acteurs intervenant dans les communes ciblées** (qui fait quoi et où ?) par le biais des informations communiquées par les communautés et les autorités locales.
- **Recueillir les perceptions des communautés** sur un certain nombre de questions relatives à leur environnement, dont les données recueillies sont présentées dans le présent rapport.
- **Vérifier la pertinence des communes d'intervention.**

Périmètre géographique

En Mauritanie, HD a mené cette étude dans les douze communes d'intervention du projet de médiation agro-pastorale :

	Région	Cercl/depart/prov	Commune
1	Hodh El Chargui	Dhar	Enbeikett Lahwach
2		Oulata	Oulata
3		Bassiknou	Fassala
4		Amourj	Adell Bagrou
5	Hodh El Garbi	Kobenni	Gogui zemmal
6			Medbougou
7			Voulaniya
8		Tintane	Lehrejat
9	Assaba	Kenkoussa	Tenaha
10			Hamed
11	Guidimagha	Ould Yengé	Ould Yengé
12			El Bouilly

Méthodologie

Cette étude menée dans les cinq pays d'intervention dans un premier temps du 25 mars au 29 mai 2019, puis du 17 novembre 2019 au 2 janvier 2020, a été réalisée à travers des entretiens individuels ou collectifs. Les douze entretiens collectifs menés par HD, chacun d'une journée en moyenne, ont rassemblé des groupes (dits « focus groups ») homogènes ou mixtes de représentants communautaires (pasteurs, agriculteurs, pêcheurs, jeunes et femmes). Au total, 263 personnes ont été consultées dans le cadre de cette étude en Mauritanie. Le recueil de témoignages d'acteurs influents des différentes communautés agro-pastorales par le biais d'entretiens individuels a également contribué à compléter l'analyse. La répartition des personnes consultées par commune est disponible dans le tableau ci-dessous :

Région	Département	Commune d'étude	Nombre de participants	de	Nombre de focus groups
Hodh El Chargui	Dhar	Enbeikett Lahwach	20		1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)

	Oulata	Oulata	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
	Bassiknou	Fassala	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
	Amourj	Adell Bagrou	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
Hodh Gharbi	Koubenni	Gogui zemmal	23	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
		Moudibougou	23	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
		Voullaniya	24	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
	Tintane	Lehrejatt	22	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
Assaba	Kenkoussa	Tenaha	22	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
		Hamed	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
Guidimagha	Ould Yengé	Ould Yengé	22	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
		El Bouilly	27	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
TOTAL			263 participants	12 focus groups

Les participants de chaque focus group représentaient toutes les catégories socio-professionnelles nécessaires à la présente étude. Pasteurs, agriculteurs et pêcheurs étaient présents durant les entretiens collectifs, tout comme les représentants de chacune des communautés à travers leurs chefs de fraction ou de village et leurs leaders religieux, les représentants des autorités locales (les maires) et les ONG. L'identification des participants s'est faite en collaboration avec les autorités administratives et communales. Une rencontre avait en effet été organisée avec les autorités locales pour établir la liste des participants.

L'étude a été conduite par un conseiller médiation de HD basé dans les zones d'intervention et donc familier des dynamiques locales. Il était supervisé par le chef de projet Médiation agro-pastorale au Sahel qui, fort de son expérience en la matière entre 2015 et 2018, les a formés au guide d'entretien et à la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) afin d'alimenter et d'animer les discussions. Avant chaque rencontre, le conseiller médiation de HD s'entretenait à son arrivée dans la localité avec les autorités locales (préfet, maire, commissaire de police et gouverneur).

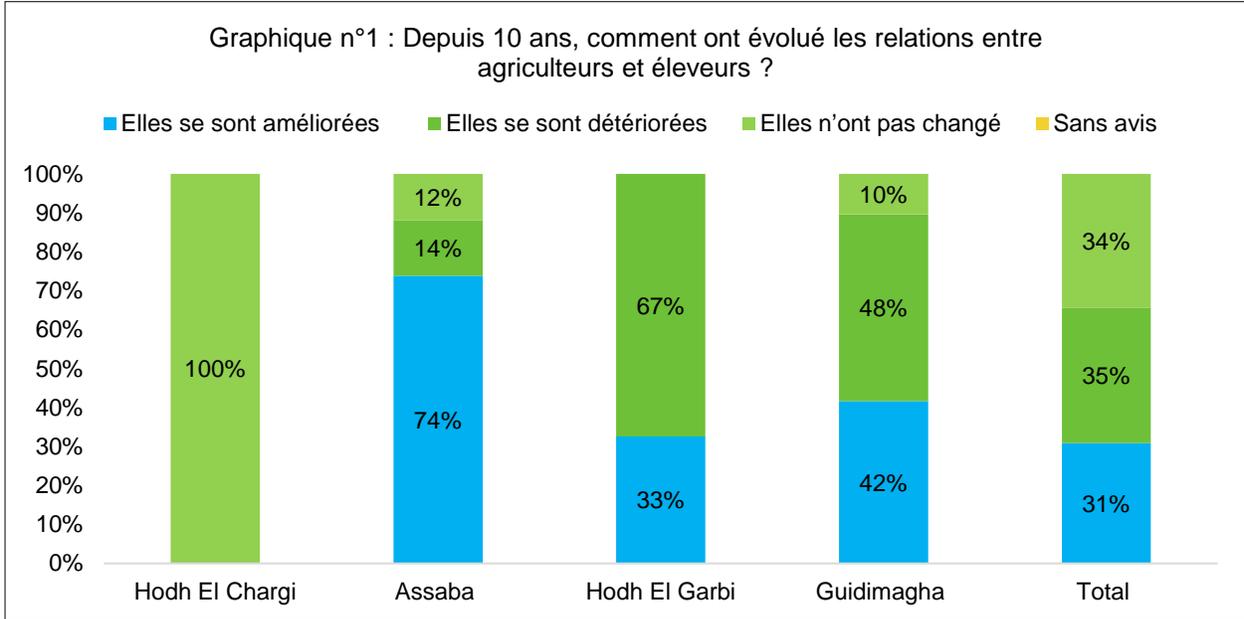
Lors des rencontres, et conformément aux objectifs spécifiques de l'étude, l'équipe HD a porté une attention particulière aux dynamiques communautaires liées à l'agriculture, au pastoralisme, à la disponibilité des ressources naturelles et à l'utilisation des couloirs de transhumance. Les potentiels conflits relatifs à ces thématiques ont ainsi été recensés, tout comme les voies de recours utilisés en cas de différends. Ces discussions ont permis d'identifier, parmi les participants ou en dehors, les personnes faisant figure de leader en matière de gestion des ressources naturelles pour les intégrer dans les futurs réseaux de médiateurs communautaires. Le pré-identification des leaders durant les rencontres a ensuite été validée avec les autorités communales.

Difficultés rencontrées

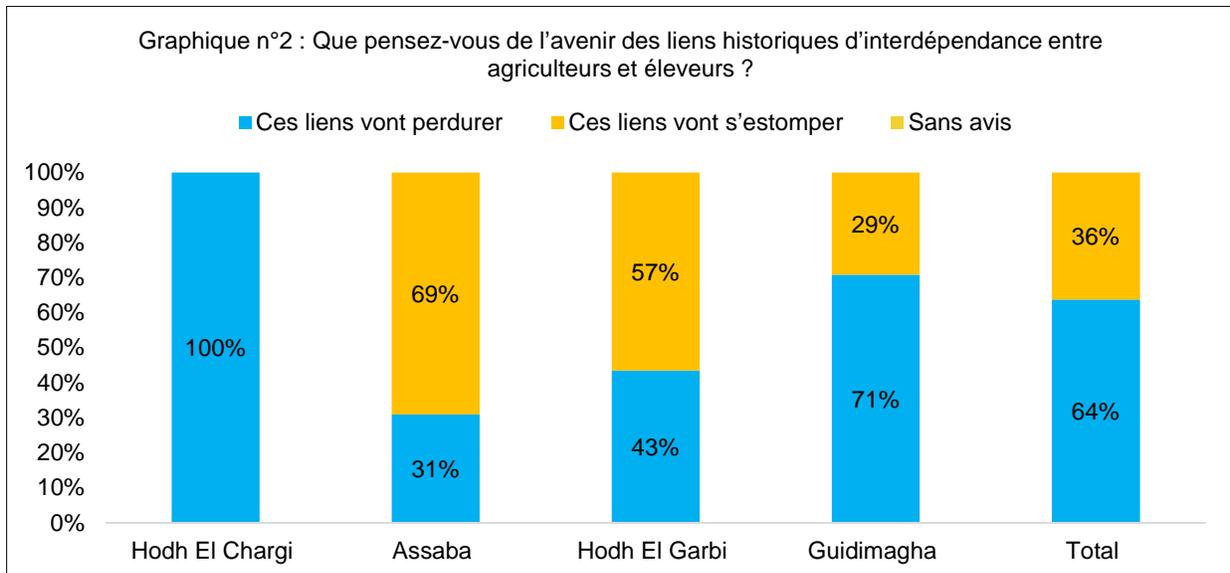
- La gestion du phénomène agro-pastoral en Mauritanie mérite une grande vigilance compte tenu de la rareté des ressources. Les communautés qui par le passé ne s'entendaient pas, se regardent aujourd'hui avec une grande méfiance.
- Certains participants avaient peur de se voir sanctionner à la suite de leur participation au focus group, ce qui a affecté la collecte d'information. Une relation de confiance a finalement été établie et les données ont pu être collectées.
- Les longues distances qui séparent les communes d'intervention dans le désert et l'enclavement de quelques communes a compliqué la collecte des données.
- Les échanges sur certains sujets considérés comme sensibles par les participants tels que la propriété traditionnelle des terres, les premier occupants ou la chefferie, ont suscité des tensions et des discussions tendues entre les participants.
- La diversité ethnique des quatre régions cibles a conduit à augmenter le nombre de participants au focus group de El Bouilly (commune de Guidimakha) ou à gérer pendant les sessions les tensions entre certains participants particulièrement dans le Hodh El Gharbi.

II. Perceptions recueillies auprès des communautés agro-pastorales

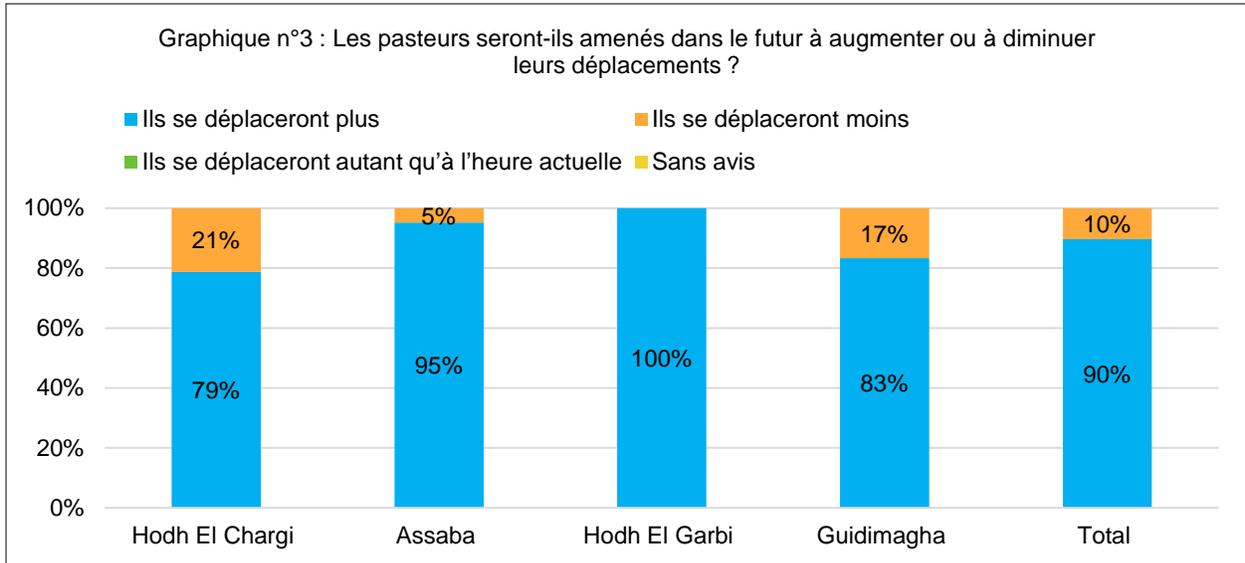
1. Dynamiques intercommunautaires



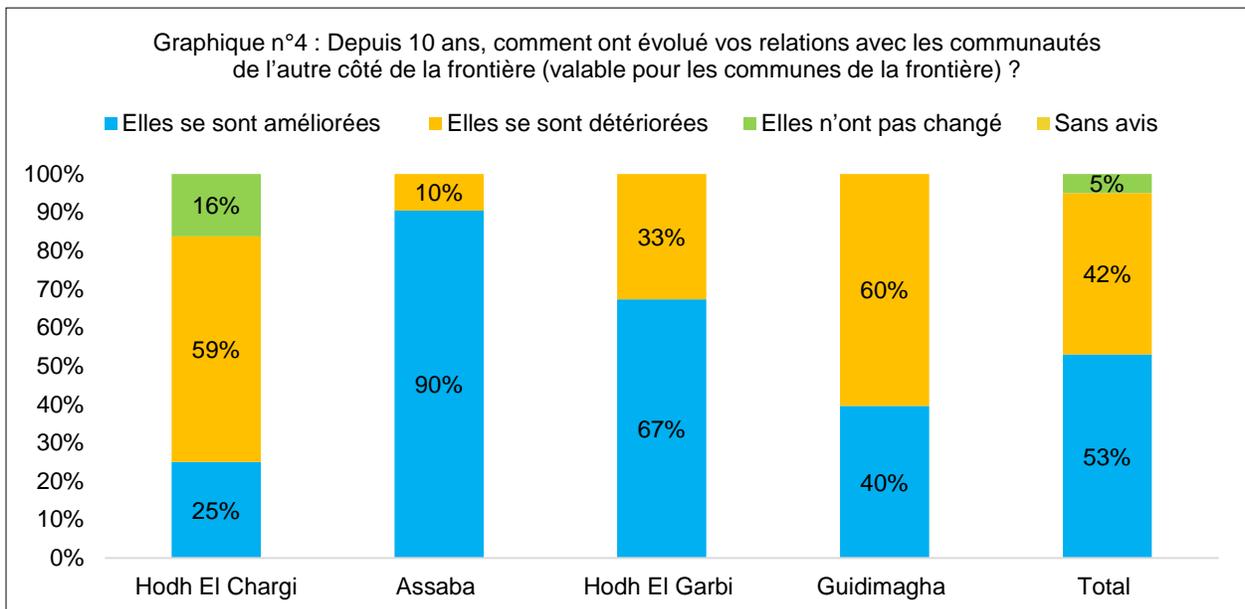
La répartition globale de la perception des relations entre agriculteurs et éleveurs parmi les personnes interrogées est relativement équilibrée. **35%** des personnes consultées estiment que les relations se sont détériorées car les causes des conflits n'ont pas été traitées et les cheptels des éleveurs ont grandi, impliquant une hausse d'animaux divagant dans les champs. **34%** personnes interrogées pensent que les relations n'ont pas changées et **31%** qu'elles se sont améliorées car l'Etat a créé un projet qui a permis aux cultivateurs de clôturer leurs terres agricoles ce qui les a protégées des animaux des éleveurs.



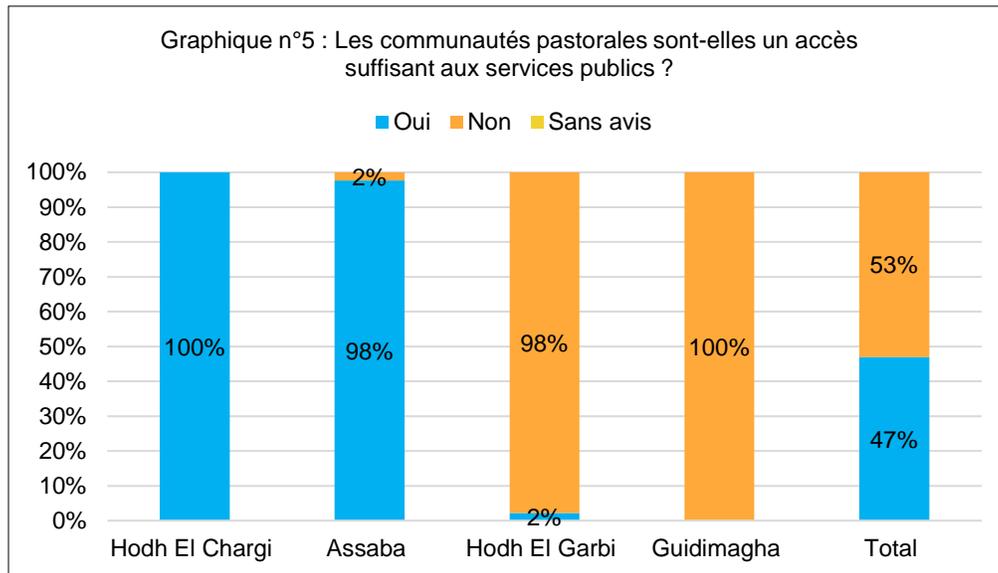
La majorité des enquêtés (**64%**) considèrent que les relations historiques entre agriculteurs et éleveurs vont perdurer étant donné que leurs leaders connaissent les transhumants, ce qui facilite les dispositions à prendre pour exploiter les ressources naturelles, contre **36%** des enquêtés qui considèrent que les relations vont s'estomper du fait de la dégradation du contexte économique et de la hausse des différends entre éleveurs et agriculteurs.



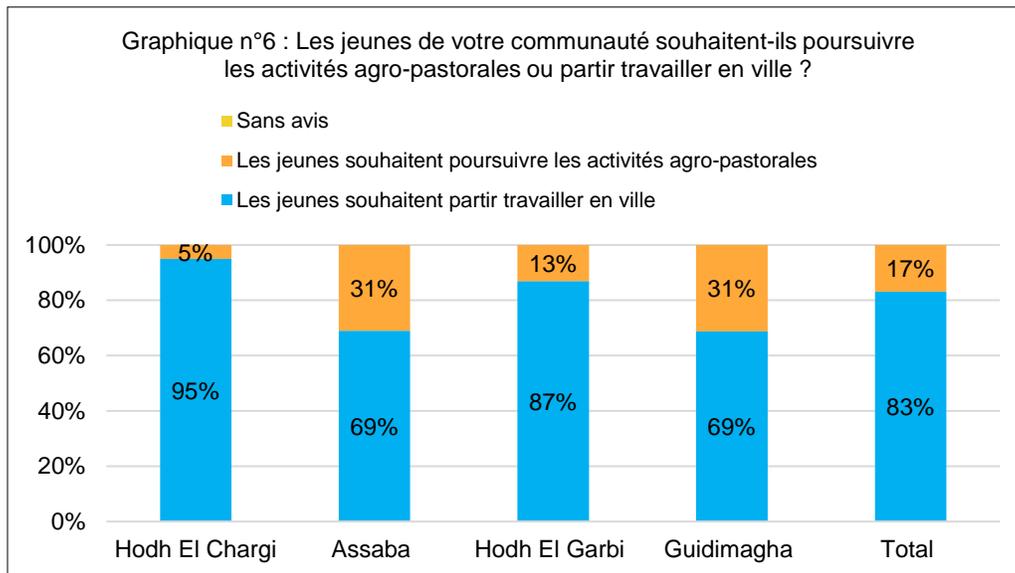
Une majorité des participants (**90%**) sont d'avis que les pasteurs se déplaceront davantage dans le futur. En effet, chaque année, une diminution des quantités des pluies est constatée, entraînant à son tour une raréfaction des ressources naturelles. Les pasteurs devront ainsi parcourir plus de distance qu'à l'heure actuelle pour trouver ces ressources. Le reste des personnes (**10%**) pensent que les pasteurs se déplaceront moins puisque ces derniers désirent se sédentariser pour scolariser leurs enfants.



53% des participants à l'étude estiment qu'une bonne entente régit les relations entre les communautés de l'autre côté de la frontière et que les relations se sont améliorées grâce aux échanges économiques qui se sont renforcés dans la zone. Pour **42%** des personnes consultées, les relations avec les communautés de l'autre côté de la frontière se sont détériorées. En effet, victimes de l'insécurité sévissant au Mali depuis ces dix dernières années, les communautés maliennes se sont massivement déplacées en Mauritanie, augmentant ainsi la pression sur les maigres ressources naturelles des populations autochtones. **5%** des personnes considèrent que rien n'a changé puisqu'à leurs yeux la situation est semblable à celle du passé.

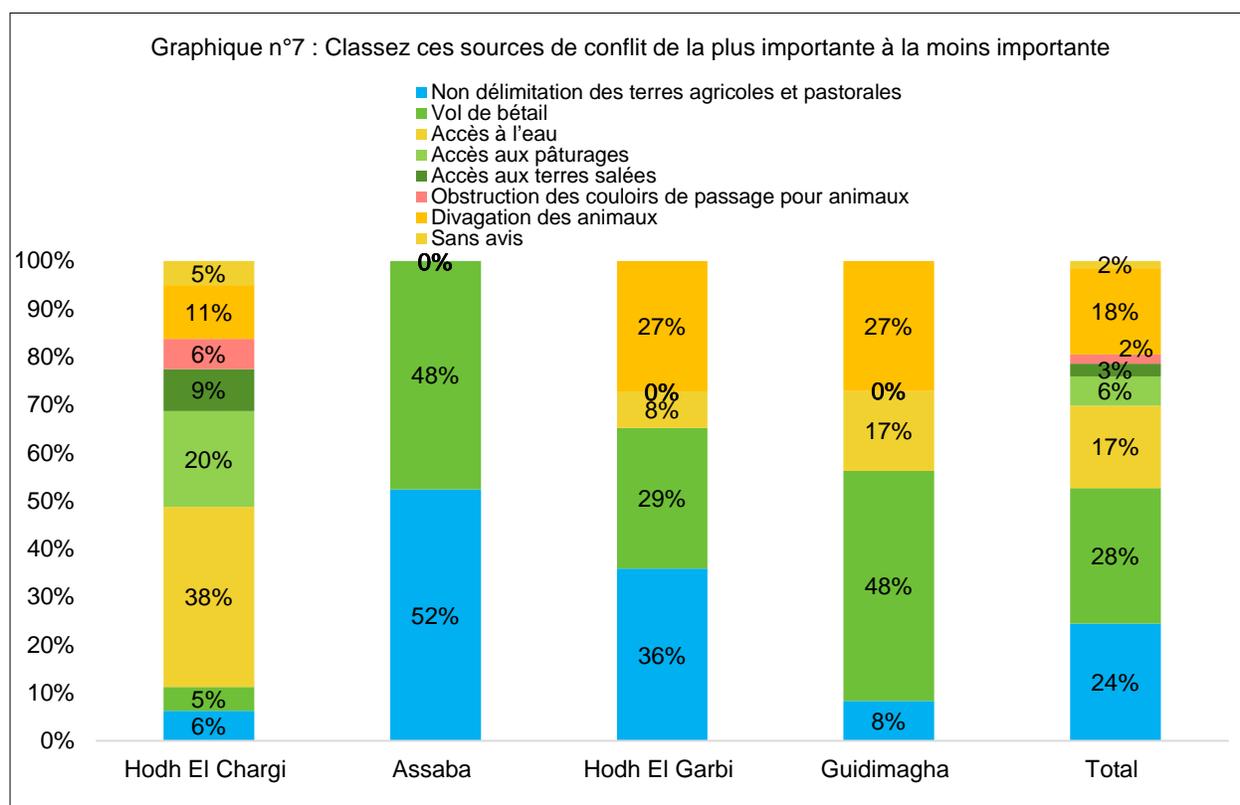


Selon la moitié des participants (**53%**), les pasteurs ont un accès insuffisant aux services publics à cause du manque d'infrastructures, contre **47%** qui considèrent que les pasteurs ont un accès suffisant.



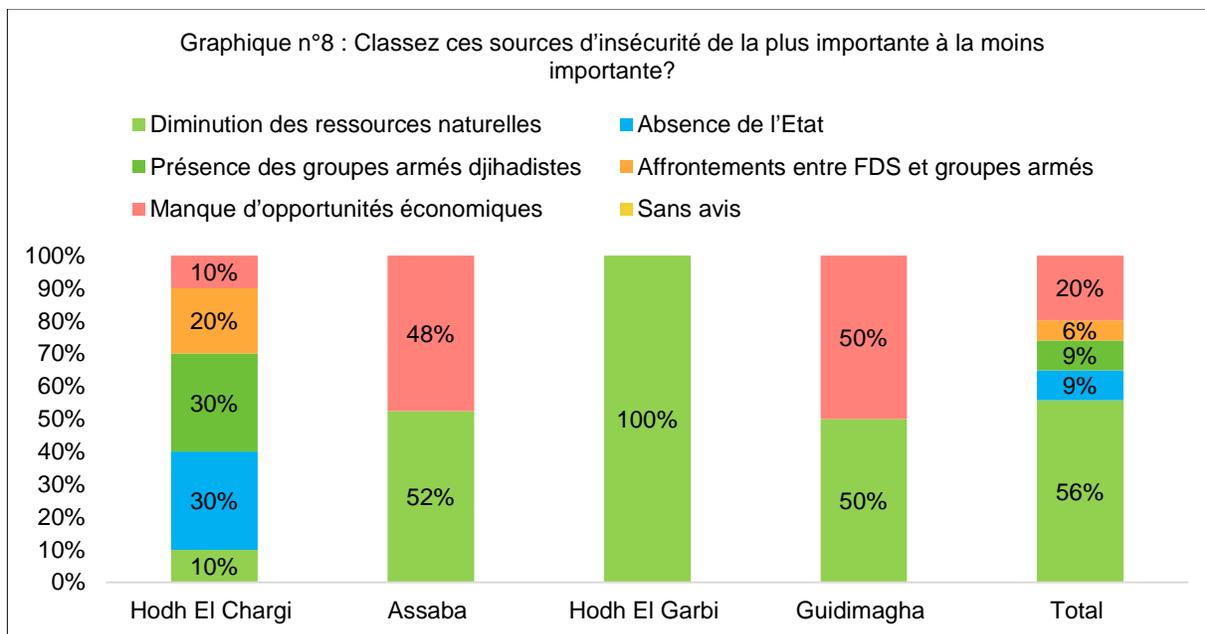
Sur la question de l'exode rural, une très grande majorité des enquêtés (**83%**) estiment que les jeunes iront travailler en ville parce qu'ils ne croient plus en l'avenir du pastoralisme. **17%** des personnes affirment que les jeunes poursuivront les activités agro-pastorales par habitude.

2. Principales sources de conflit d'accès aux ressources naturelles



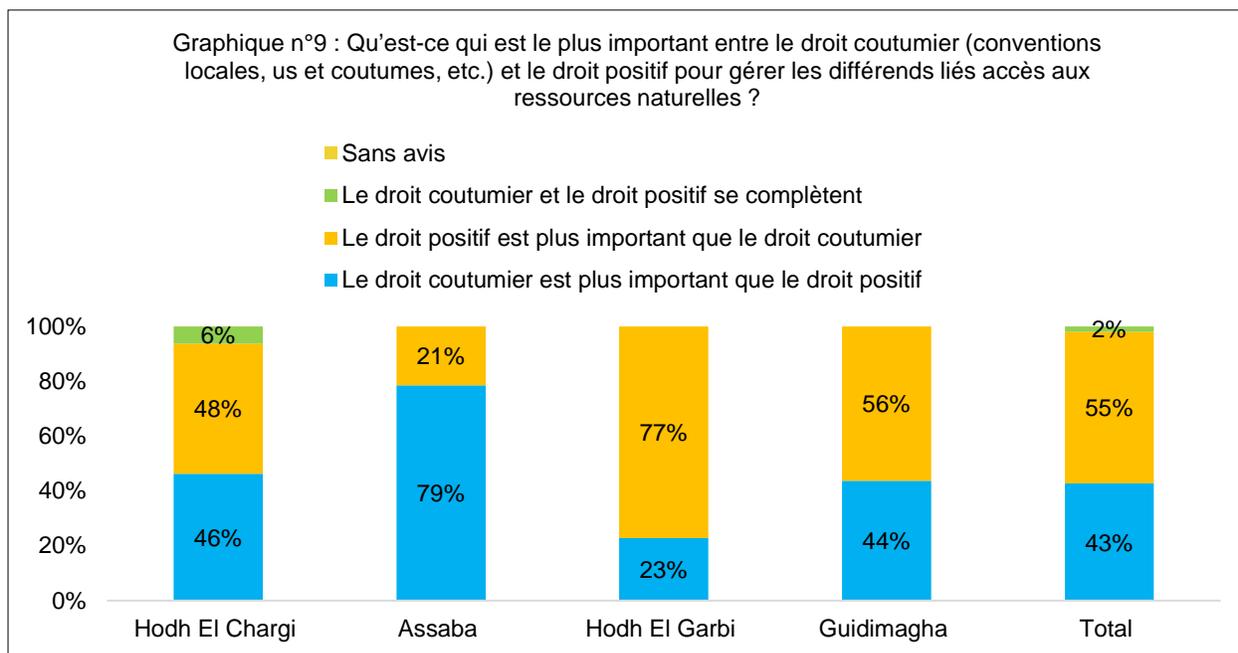
Par ordre d'importance donnée par les personnes interrogées, les sources de conflit d'accès aux ressources naturelles sont les suivantes :

- **Vol de bétail** : selon **28%** des participants aux focus groups considèrent que le vol du bétail est la principale source de conflit dès lors que le bétail représente le moyen de subsistance des pasteurs.
- **Non-délimitation des terres agricoles et pastorales** : **24%** des enquêtés considèrent que la non-délimitation des terres est le second facteur de conflit étant donné que les animaux causent parfois des dégâts sur les cultures en les piétinant, le pasteur pensant être en zone pastorale.
- **Divagation des animaux** : **18%** des participants sont d'avis que la divagation des animaux pose problème. Les animaux causent ainsi des dégradations de cultures, conduisant à des tensions et conflits abrupts entre agriculteurs et éleveurs.
- **Accès à l'eau** : l'accès à l'eau est la quatrième source de conflit (**17%**) selon les participants, en particulier pendant la période de soudure ou lors des années de mauvaises récoltes.
- **Accès aux pâturages** : pour **6%** des personnes entendues l'accès aux pâturages est une source de conflit puisqu'il entraîne une concentration de transhumants néfaste à la cohabitation.
 - **Accès aux terres salées** : selon **3%** des personnes enquêtées, l'accès aux terres salées pose problème puisqu'il s'agit là de ressources rares et convoitées.
 - **Obstruction des couloirs de passage pour animaux** : d'après **2%** de personnes, l'obstruction des couloirs de passage constitue une source non négligeable de conflits car les couloirs ne sont pas clairement délimités et connus de tous. L'installation de champs sur ces couloirs de passage entraîne des tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs, dès lors que le bétail ne peut se déplacer sans causer de dommage aux cultures.
 - **Sans avis** : enfin, **2%** de personnes consultées ne se sont pas prononcées sur la question.

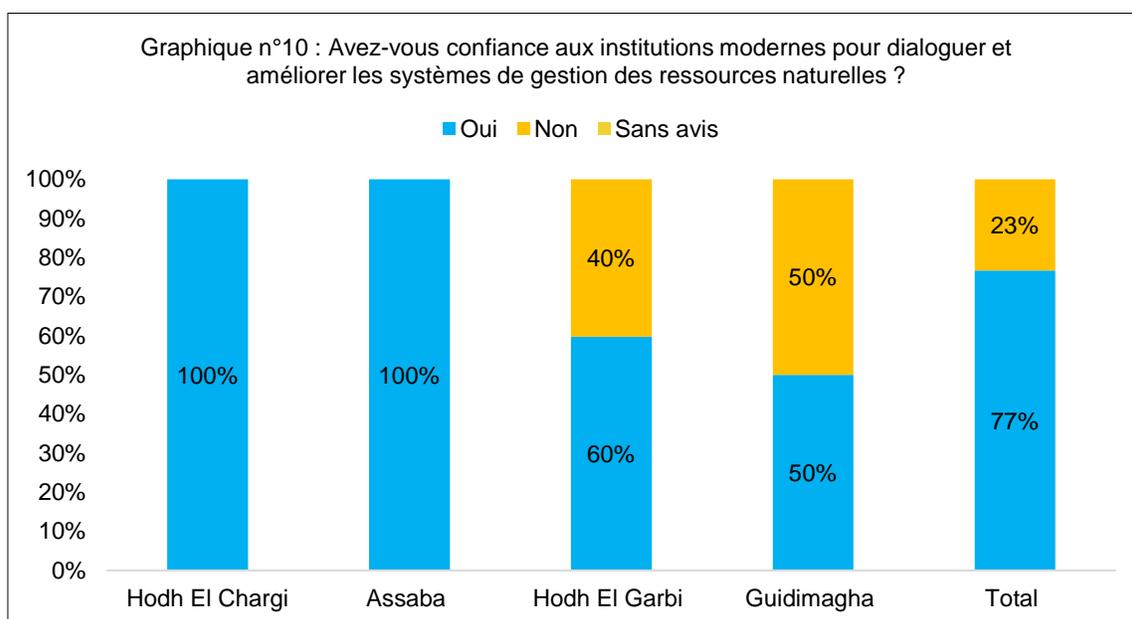


Selon **56%** des enquêtés, la diminution des ressources naturelles est la première source d'insécurité, en raison de la faible pluviométrie qui conduit à une compétition entre individus pour y accéder, ce qui aboutit à des conflits. **20%** des participants sont d'avis que le manque d'opportunités économiques est la seconde source d'insécurité puisque l'élevage est la seule activité pratiquée mais celle-ci est mal perçue par la jeunesse qui préfère donc s'adonner au vol et aux braquages et parfois même se rallier aux groupes armés. En moyenne, **9%** des personnes interrogées considèrent que la présence de groupes armés djihadistes constitue la principale source d'insécurité. Bien que ces derniers ne soient pas présents sur le territoire des communes d'étude, leur proximité par leur présence au Mali engendrent la peur au sein des communautés. L'absence de l'Etat représente une source d'insécurité d'importance égale à la précédente (**9%**) dès lors qu'elle implique le désordre et l'anarchie. Enfin, pour **6%** des participants, les affrontements entre les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les groupes armés entraîne la peur chez les populations.

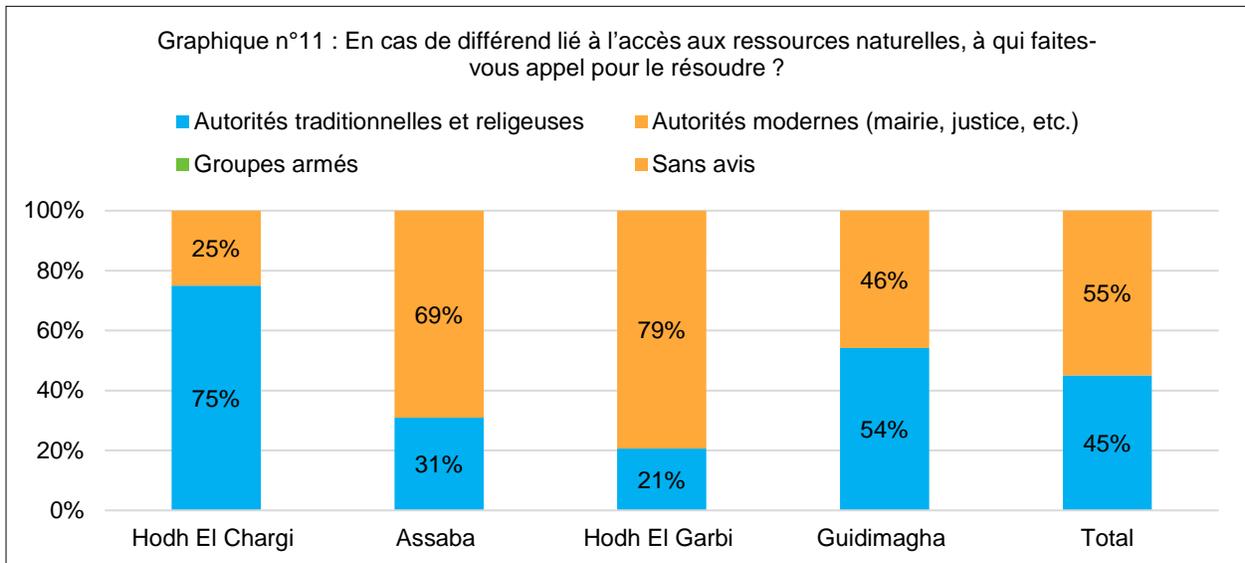
3. Droit coutumier, droit positif : quelles modalités de résolution des conflits d'accès aux ressources naturelles ?



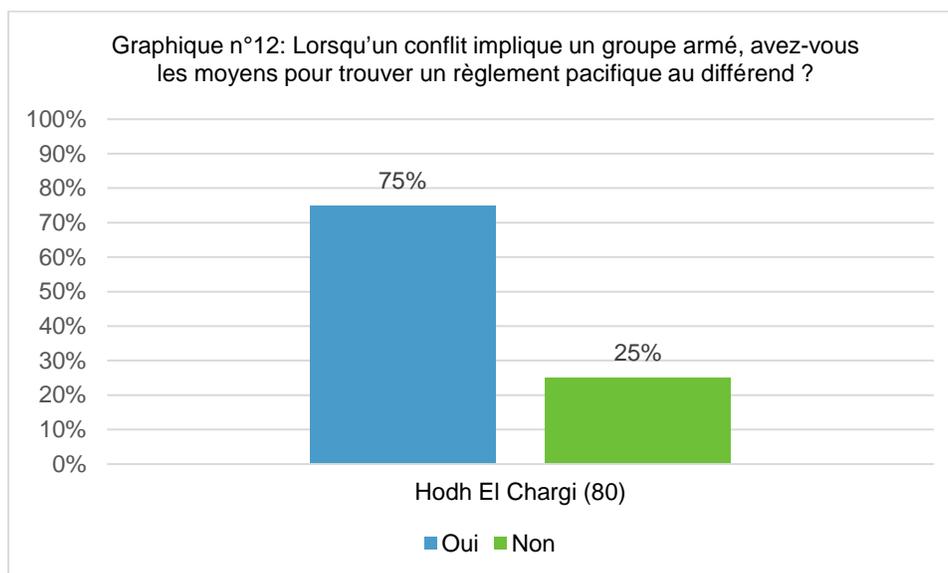
Plus de la moitié des enquêtés (**55%**), le droit positif est privilégié car considéré comme plus impartial et plus juste. Près de la moitié des personnes entendues (**43%**) privilégient le droit coutumier comme source du droit pour gérer les différends liés à l'accès aux ressources naturelles parce qu'ils respectent les coutumes et ont confiance en leur capacité de résolution de conflit à l'amiable. Seuls **2%** des participants à l'étude trouvent que le droit coutumier et le droit positif se complètent dès lors qu'elles permettent ensemble un règlement à l'amiable : lorsqu'une partie lésée n'est pas satisfaite du résultat obtenu par le droit coutumier, elle peut faire recours au droit positif.



La majorité des personnes consultées (77%) affirment avoir confiance aux institutions modernes, contre 23% des enquêtés qui n'ont pas confiance aux institutions modernes. Plusieurs exemples sont venus expliquer cette confiance, comme par exemple les amendes proportionnelles aux dégâts causés sur les champs appliqués par les institutions modernes aux propriétaires de bétail dont les animaux ont divagués. Notons également que les frontières entre les autorités traditionnelles et modernes se confondent en Mauritanie dès lors que la République islamique a adopté une approche intégrée de la justice, mêlant le religieux à la modernité.



Plus de la moitié des personnes consultées (55%) des participants privilégient le recours aux autorités modernes parce qu'elles les trouvent plus compétentes. A l'inverse, 45% disent avoir recours aux autorités traditionnelles, y compris religieuses, en cas de différend lié à l'accès aux ressources naturelles. Elles affirment faire confiance à ces autorités et à leur volonté de résoudre leurs problèmes.



Seule les participants des communes de la région de Hodh El Chargi se sont prononcés sur cette question, car les autres régions ne sont pas concernées par les conflits avec les groupes armés. **75%** des personnes interrogées pensent avoir « les moyens de régler un conflit qui implique un groupe armé », tout simplement car il n'y a pas de groupes armés chez eux. **25%** des enquêtés affirment ne pas avoir les moyens de régler pacifiquement un conflit qui implique un groupe armé car cela les dépasse.

4. Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits

« Nous avons mentionné la vigilance à l'égard de la violence : dès qu'elle apparaît la société s'emploie à la contenir d'une manière ou d'une autre. Dans cet effort, la partie la plus complexe est l'analyse du conflit : il faut en cerner les causes apparentes et cachées, s'assurer qu'il ne cache pas un autre, identifier les acteurs de premier et second plans, mesurer les conséquences immédiates et lointaines. Une bonne analyse mène généralement à une solution judicieuse »¹.

Les guerres pour la constitution ou l'expansion d'empires, les conflits pour l'accès ou le contrôle des ressources naturelles mais aussi les dynamiques conflictuelles de domination ou de cohabitation intercommunautaire sont constitutifs de l'Histoire du Sahel. Intimement liés à cette conflictualité est le développement au fil des siècles de mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Leur diversité est la résultante des spécificités de l'organisation sociale et des croyances des communautés qui ont su développer des instruments adaptés à leurs us et coutumes. Les spécificités des différents mécanismes traditionnels de médiation n'entravent toutefois pas la philosophie commune sur laquelle ils reposent, à savoir la recherche d'un règlement à l'amiable des différends afin de préserver les relations sociales. Qu'ils reposent sur les us et coutumes constitue la principale force de ces mécanismes, dès lors parfaitement maîtrisés par les communautés qui en sont les premières utilisatrices. Ils sont par ailleurs non coûteux, ou presque, et sollicitent peu de temps pour parvenir à un résultat.

Ces mécanismes de prévention et de gestion des conflits visent avant tout à préserver le vivre ensemble et sont régulièrement reconnus dans certains textes législatifs sous le vocable de « règlement à l'amiable » ou « conciliation ». C'est ainsi que la loi mauritanienne n° 2000-044, portant code pastoral au Mauritanie, stipule à son article 35 : « *les litiges résultant des dégâts causés aux cultures par les animaux, ou à ces derniers par les cultivateurs, sont réglés à l'amiable entre les deux parties. Au cas où le recours amiable n'aboutirait pas, il est porté devant une commission de l'arbitrage* ».

Les différents mécanismes de prévention et/ou de résolution des conflits sont notamment :

- **Le recours à un tiers supérieur** : « *en cas d'abus, si quelqu'un se pense plus fort que moi, je le convoque chez un tiers plus puissant que lui* » (propos d'un leader communautaire). Dans le cas du vol d'animaux, si le voleur refuse de les restituer à son propriétaire, arguant sa supériorité du fait de ses armes pas exemple, la partie lésée portera l'affaire devant un groupe ou des individus plus forts que le voleur ou disposant d'une influence sur lui. La faible durabilité de cette méthode est sa principale limite : son résultat est dépendant du rapport de force des parties ou de leurs alliances respectives. Dès que le soutien de la partie lésée disparaît, elle sera de nouveau sujette aux abus.
- **Le recours aux chefs de village** : l'une ou les deux parties en conflit se convoquent chez le ou les chefs de village qui proposeront un règlement sur la base du droit positif ou coutumier. En cas de non satisfaction, les parties peuvent toujours faire recours aux autorités modernes ou religieuses, néanmoins souvent interprété comme un manque de respect à l'autorité traditionnelle du chef de village.
- **L'utilisation des leaders traditionnels** : sur les lieux et au moment où un conflit éclate, des personnes s'impliquent, de leur propre chef ou sur demande des protagonistes, pour réconcilier les

¹ Ibrahim Ag Youssouf, « Mécanismes traditionnels de gestion et prévention des conflits », Mai 2011.

positions. S'ils n'y parviennent pas, d'autres leaders plus influents sont sollicités pour y parvenir. Ils prennent souvent le temps de chercher à comprendre les causes du conflit et d'écouter séparément les parties avant de les faire s'asseoir en vue de réconcilier leurs positions. Les engagements qui sont issus de ce mécanisme, de loin le plus utilisé, sont la plupart du temps respectés. Néanmoins, ce mécanisme n'empêche pas le recours au processus juridique si une partie n'est pas d'accord avec l'issue de la conciliation. Elle court néanmoins le risque d'être mal perçue par la communauté du fait du non-respect de l'autorité traditionnelle.

- **Le recours aux chefs coutumiers (les maîtres des terres, les gardiens des fétiches, etc.)** : lorsque les leaders traditionnels ou les chefs de villages ne parviennent pas à un règlement du différend, il est fait recours aux gardiens de la coutume qui procèdent à des sacrifices et des incantations pour résoudre les problèmes ou désigner le coupable. Leur sentence est sans appel, ceux qui outrepassent leurs sentences sont souvent bannis de la communauté et obligés de quitter le village. Ce mécanisme est surtout utilisé par les communautés animistes mais certains musulmans ou chrétiens l'utilisent également.
- **Le recours aux autorités religieuses** : selon leurs croyances, les parties peuvent se référer aux autorités religieuses qui se référeront aux prescriptions religieuses (le coran ou la bible) pour trancher les conflits. Le recours à un processus juridique est toujours possible si l'une des parties n'acceptent pas le résultat. Celui qui rend le jugement selon les principes islamiques répond au nom de Cadi dans certaines communautés du Sahel. En principe, le cadi ne peut pas s'autosaisir mais intervient sur demande d'une ou des deux parties, la seconde devant accepter le rôle du cadi. Dans les zones sous influence des groupes armés djihadistes, leurs cadis s'autosaisissent souvent des cas de conflits, ce qui va généralement à l'encontre de ce mécanisme.
- **Les alliances, cousinages ou parentés à plaisanterie** : les parentés à plaisanterie sont des pactes d'amitié et de non-agression entre les contractants de l'alliance issus de différents clans, castes et ethnies². « *La règle de l'alliance stipule que, quel que soit le degré d'adversité suscité par une situation particulière, les alliés impliqués doivent se garder de basculer dans le conflit ou doivent utiliser inconditionnellement les moyens pacifiques pour gérer celui-ci. Lorsque le conflit éclate malgré tout, il doit prendre la forme d'une plaisanterie et s'estomper. Au pire des cas, lorsqu'on en arrive à des violences, par ignorance ou opiniâtreté des belligérants, nonobstant la forme ou l'intensité du conflit, l'interposition d'une tierce personne par la mobilisation de l'alliance met un terme aux hostilités. Il s'ensuit alors des rituels de réparation* »³.
- **Les alliances à travers les liens de mariage** : dans une logique de prévention des conflits, certains chefs coutumiers ou leaders communautaires, pour assoir leur autorité ou leur influence dans la zone, se marient avec des femmes d'autres tribus ou communautés. Les enfants issus de ces mariages appartiendront aux deux communautés et feront le ciment entre ces communautés. En général les communautés unies par les liens de mariage ne se font jamais des conflits et même au cas où ces conflits surviennent ils sont vite réglés.

Si ces mécanismes de médiation traditionnels régulent aujourd'hui une grande partie des conflits opposants les usagers des ressources naturelles, ils ne sont pas pour autant dénués de limites. La première est l'absence de trace écrite de la résolution du conflit, laissant la place aux personnes mal intentionnées pour remettre en cause les acquis. Leur application est par ailleurs souvent limitée à une aire géographique restreinte et les us et coutumes, changeantes d'une communauté à l'autre, peuvent parfois compliquer la tâche de prévention et de gestion des conflits des personnes qui en sont investies. Et celles-ci sont parfois elles-mêmes influencées par les enjeux politiques ou les liens hiérarchiques entre communautés, aujourd'hui remis en cause par les classes sociales dites inférieures en raison de leurs alliances avec des groupes armés, de leur poids démographique ou économique plus important que par le passé, etc. Par

² « La nation "par le côté". Le récit des cousinages au Sénégal », Étienne Smith, Cahiers d'études africaines, 2006.

³ Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne, Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de la paix, juin 2017.

ailleurs, pour les conflits avec mort d'hommes ou impliquant des acteurs extérieurs à la communauté, ce sont les processus juridiques qui sont les plus à même de prendre le relai, lorsqu'ils existent dans l'aire géographique concernée par le conflit et que les parties leur accordent leur confiance.

Et dans le contexte sécuritaire actuel marqué par un nombre grandissant de conflits opposant l'Etat et son armée à différents acteurs ou groupes armés, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits sont de plus en plus démunis pour réguler les conflits d'accès aux ressources naturelles régulièrement instrumentalisés. De même, des transformations sociales viennent complexifier ces mêmes conflits : d'une part les taux de natalité entraînent des besoins de subsistance grandissants, et d'autre part les communautés deviennent de plus en plus agro-pastorales. Ce qui signifie que les communautés entre elles passent d'une logique de complémentarité à une logique de concurrence.

5. Cadre légal pour la gestion des conflits

De manière générale, les textes en vigueur ont pour vocation le règlement des conflits à l'amiable ou, à défaut, par le droit positif. Le cadre légal est constitué de plusieurs sources ou appuyé par différentes initiatives. Ci-dessous se trouve un résumé et une analyse sera produite au cours de la mise en œuvre du projet afin de nourrir le dialogue entre communautés et autorités sur l'enjeu de la sécurisation du foncier rural.

Au niveau national, il existe en Mauritanie plusieurs normes régissant la gestion des ressources naturelles :

- **Loi n°2000-044 portant Code pastoral en Mauritanie** : les dispositions de la loi ont pour objectif de définir les concepts et les principes d'une gestion rationnelle de l'espace pastoral et de déterminer les règles précises devant régir l'ensemble des aspects de l'activité pastorale de manière à assurer la préservation et la promotion du pastoralisme dans le cadre d'une évolution harmonieuse du développement rural.
- **Loi n°97-007 du 20 janvier 1997 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n°82-171 du 15 décembre 1982 portant Code forestier** : la présente loi organise la procédure de création de gestion de la protection des forêts et terrains à boiser ; des périmètres de reboisements ou de restaurations qui font partie du domaine de l'Etat ou sur lesquels l'Etat a des droits de propriété indivis ; des forêts, bois et terrains à boiser appartenant aux collectivités locales ou à un particulier ; des parcs, réserves et autres aires protégées tels que définis par la loi relative à la gestion de la faune et de la chasse.
- **Décret n°2000-089 du 17 juillet 2000 abrogeant et remplaçant le Décret n°90.020 du 31 janvier 1990 portant application de l'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale** : comme son nom l'indique, ce décret a pour vocation de réorganiser le domaine foncier et domaniale. Selon son 1^{er} article, « *sont considérées comme faisant partie du domaine des personnes privées et protégées en tant que telles, les terres mises en valeur par ces dernières, conformément à l'ordonnance n° 83.127 du 5 juin 1983 et aux dispositions du présent décret* ».

La Mauritanie est voisine du Mali où les textes de la CEDEAO sont sources de réglementation pour les domaines d'activités économiques sectoriels (élevage, agriculture, pêche, environnement, eaux et forêt) et transfrontaliers, notamment :

- **Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** : elle fixe les principes essentiels de la réglementation de la transhumance inter-Etats membres de la CEDEAO en déterminant entre autres les conditions de déplacement du bétail (Certificat

international de transhumance – CIT). L'objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire et de renforcer la paix sociale par la fixation d'un cadre juridique régional pour les activités d'élevage.

- **Protocole CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention et de gestion de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999)** : dans ce Protocole, les Etats membres de la CEDEAO réaffirment leur attachement aux principes contenus dans les Chartes des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et mettent en place un mécanisme destiné à assurer la prévention et la gestion des conflits, le renforcement de la coopération dans le domaine de la prévention, l'alerte précoce, les opérations de maintien de la paix et de lutte contre la criminalité transfrontalière.

La transhumance entre les Etats membres du Comité permanent inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a également fait l'objet d'un Accord : il fixe les principes essentiels d'une réglementation entre Etats parties au CILSS en matière de transhumance. Le principe de transhumance est défini et accepté, les conditions de déplacement des animaux aux frontières et à l'intérieur des Etats sont réglementées, tout comme la garde et l'accueil du bétail transhumant.

La stratégie pour le développement et la sécurité des pays du G5 Sahel vient en appui à ces efforts réglementaires. La création du G5 Sahel en date du 14 février 2014 a pour ambition de garantir la paix, la sécurité et le développement durable dans les pays de la sous-région. Sa stratégie prévoit notamment comme résultat une résilience des populations de l'espace du G5 Sahel renforcée « *par la gestion rationnelle et la protection des ressources naturelles, le développement d'opportunités économiques et d'emplois pour les jeunes et les femmes, le soutien au pastoralisme et le développement de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et le développement de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable).* »

6. Recueil des us et coutumes

Si la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales est régie au niveau de l'administration et de la justice par les textes de lois et les conventions nationales ou internationales votés ou ratifiés, elle suit avant tout les us et coutumes au niveau local. Source formelle du droit, le droit coutumier est un ensemble de règles juridiques formé d'une part par l'usage prolongé et répété d'une pratique dans une collectivité et d'autre par l'*opinio necessitatis*, soit la conviction des individus que l'usage de ladite pratique est obligatoire. Les coutumes régissant la gestion des ressources naturelles varient d'une communauté à l'autre et permettent de suppléer une lacune de la loi tout en émanant de la volonté populaire et en s'adaptant aux mœurs. Par exemple en Mauritanie, il est interdit dans la communauté maure, la traversée d'un campement avec le bétail est considérée comme une offense qui peut immédiatement cause un conflit.

Cette superposition entre loi et coutume est souvent incomprise par les communautés pastorales. De plus, ces textes officiels sont souvent élaborés ou appliqués par des agents qui ont une faible connaissance du milieu pastoral. Cette incompréhension existe également entre les différentes communautés puisque les us et coutumes sont généralement orales et varient de l'une à l'autre.

Pour pallier à cette méconnaissance, HD a entrepris de cartographier les conventions locales ainsi que les us et coutumes par zone et par communauté afin de les compiler dans un document couvrant les zones frontalières des cinq pays. A l'issue de la présente étude, les conventions locales présentées dans le tableau ci-après ont été recueillies et seront enrichies lors de la mise en place à venir des réseaux de médiateurs communautaires. Le recueil des us et coutumes a quant à lui été initié et fera l'objet d'une publication future.

Type de convention	Ressource(s) concernée(s)	Contenu
Orale	Accès aux points d'eau	<p>L'accès aux points d'eau pour l'abreuvement des animaux et l'approvisionnement des populations en eau est libre à condition de respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point d'eau appartient à une famille ou à une communauté qui a donc la priorité pour y accéder. Toute autre personne ou animal y a accès après les propriétaires, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». • En principe, l'accès aux points d'eau est gratuit mais il arrive que certains propriétaires fassent payer, en particulier aux transhumants, l'usage de l'eau. • L'accès aux points d'eau destinée à la consommation humaine est prioritaire sur celui des animaux. • L'accès aux points d'eau de grands troupeaux n'est possible que de nuit.
Orale	Accès aux pâturages des forêts classées	<p>La Mauritanie est un pays désertique où la rareté des arbres a entraîné leur surveillance stricte par les communautés. Ces arbres sont en effet une source d'alimentation pour les animaux, notamment le chameau qui se nourrit principalement de feuilles d'arbres épineux qui se situent dans les oueds et les bas-fonds. La règle suivante s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à ces forêts est libre mais il est strictement interdit de couper les arbres sous peine d'être passible d'une amende d'un montant important ou d'une interdiction d'accès à la zone pour les transhumants.

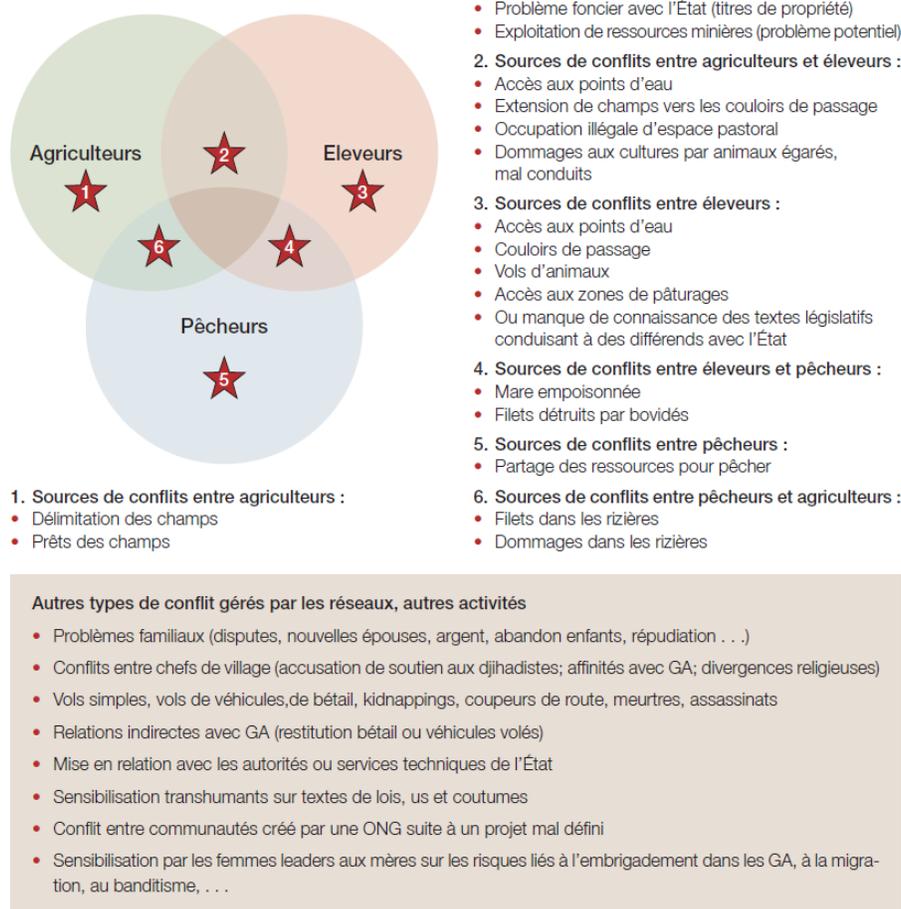
III. Régions et communes d'intervention : quelles dynamiques ?

1. Quels conflits à résoudre par les médiateurs communautaires ?

Lors des échanges avec les communautés des futures communes d'intervention, 66 conflits à résoudre ont été reportés. Sur les 66 conflits, 41 seront à résoudre par les médiateurs communautaires dès qu'ils seront constitués en réseau et 25 ont été qualifiés de complexes par les représentants communautaires. Selon la définition générique retenue par HD pour tous les pays d'intervention, un conflit est complexe en raison de l'implication de groupes armés, d'acteurs politiques ou de toute autre partie que les communautés estiment ne pas pouvoir mobiliser pour la résolution du conflit. HD évaluera pour quels conflits complexes l'organisation interviendra en qualité de médiateur en soutien aux réseaux communautaires. Chacun des conflits recensés ont été répartis par commune, catégorie de conflit, parties en conflit et objet du différend. Ceci permettra notamment à l'organisation de faire le suivi de la résolution des conflits au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

MAURITANIE	Catégories de conflits									
	Agriculteurs- Agriculteurs	Divers	Éleveurs - Agriculteurs	Éleveurs - Éleveurs	Pêcheurs - Agriculteurs	Pêcheurs - Éleveurs	Pêcheurs - Pêcheurs	Ressources naturelles	Vois de bétail	Total général
Hodh El Chargui		1	4	6					1	12
Amourj			1	2						3
Adell Bagrou			1	2						3
Bassiknou			1	2						3
Fassala			1	2						3
Dhar			1	1					1	3
Enbeikett Lahwach			1	1					1	3
Oualata		1	1	1						3
Oualata		1	1	1						3
Hodh El Garbi	3	1	10	2				2		18
Kobenni	3	1	9	2				2		17
Voulaniya	1	1	5	1				1		9
Modibougou	1		3	1				1		6
Gogui Zemmal	1		1							2
Tintane			1							1
Lehreijjat			1							1
Guidimagha	1	7	6	1				1		16
Ould Yengé	1	7	6	1				1		16
Bouilly		5	5	1						11
Ould Yengé	1	2	1					1		5
Abassa	5	2	7	2				4		20
Kankossa	5	2	7	2				4		20
Hamed	5			1				3		9
Tenaha		2	7	1				1		11
Total général	9	11	27	11				7	1	66

Les différents types de conflits intercommunautaires – Quelques exemples



2. Quel contexte d'intervention pour chacune des régions d'intervention ?

2.1. Région de Hodh El Chargui

Un temps intégré au territoire colonial du Soudan, le wilaya⁴ du Hodh El Chargui ne fut rattaché à la Mauritanie qu'en 1944. Les principales raisons de cette décision administrative furent d'ordre sécuritaire. Les effets de la transhumance des tribus maures dans les cercles relevant du Soudan étaient perçus par les autorités coloniales comme des facteurs de tension déstabilisant une géopolitique globale de « surveillance ». D'autre part, l'expansion du mouvement hamalliste⁵ et son emprise spirituelle grandissante sur les populations suscitaient la crainte. Zone rurale à forte concentration démographique, la pauvreté y est assez marquée. Surtout, le pastoralisme, qui constitue l'activité économique principale, côtoie une pratique sédentaire initiée au début des années 1940 en pleine période coloniale.

Sur le plan sécuritaire, la Mauritanie n'a pas signalé d'acte terroriste depuis 2007 et la région du Hodh El Chargui peut être considéré comme stable. Néanmoins, cet hodh, en grande partie peuplée par la communauté maure, est un territoire de transition d'éléments armés dont la présence n'est pas forcément visible mais qui peut se faire sentir dès qu'on s'éloigne des centres urbains. Par ailleurs, en s'approchant de

⁴ Division administrative.

⁵ Mouvement confrérique islamique, initié par Cheikh Hamallah, et réfractaire à l'intrusion coloniale.

la zone frontalière (Gogui Zema) ou dans la région du Hodh Chargui (Néma), on entre dans une zone d'infra-sécurité où sont basés plus de 55'000 réfugiés maliens (M'berra, Bassiknou, Fassala). Les groupes violents et armés n'ont pas habitude d'y faire preuve d'agressivité aux premiers abords, préférant établir une circulation plutôt maîtrisée et plus à même de garantir un trafic humain et matériel assez dense. Une partie de cette région est quasiment déserte, ce qui fait de cet espace un terrain propice aux mouvements de contrebande de toutes sortes (carburant, cigarettes, vivres). Entre Néma et Bassiknou, le pic d'insécurité est à son comble en plus de la contrebande. Le vol de véhicules par des groupes est récurrent et des cas d'attaques sur individus isolés sont souvent rapportés. Bien que rares, des tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs existent et sont généralement liés à l'absence du couloir de passage dans la zone. La présence de déplacés et réfugiés maliens dans la zone frontalière est également source de conflits fonciers latents dès lors qu'elle entraîne une pression accrue sur l'accès aux terres. En outre, la situation sécuritaire au Mali a affecté la transhumance transfrontalière, limitant le déplacement des communautés.

2.2. Région de Hodh El Gharbi

Le Hodh El Gharbi constitue une vaste zone pastorale de l'Est mauritanien. Deux éléments en particulier sont à l'origine de cette vocation : des étendues importantes de pâturages sur les sols sableux et de nombreux points d'eau temporaires rendant ces pâturages accessibles pendant une grande partie de la saison sèche. Néanmoins la désertification a entraîné un affaiblissement général des anciens mécanismes, d'ordre biologique, social ou politique, de régulation du système pastoral traditionnel. La désertification a rendu la transhumance transfrontalière vers le Mali voisin, nécessaire pour les pasteurs au cours de la dernière décennie. Cependant, la situation sécuritaire au Mali a affecté la transhumance transfrontalière, limitant le déplacement des communautés.

La wilaya du Hodh El Gharbi dépasse largement le seuil de pauvreté national, car sur 100 ménages au Hodh El Gharbi, environ 75 sont pauvres et 25 non pauvres. Dans les zones d'intervention de la région de Hodh El Gharbi coexistent plusieurs ethnies ayant comme principales activités le pastoralisme, l'agro-pastoralisme et l'agriculture. La région est majoritairement composée des Maures arabe et des minorités Peulhs et de Soninké. Le contrôle de la terre est subordonné d'une part à l'appartenance tribale et d'autre part à la valeur culturelle que leurs accorde les collectivités locales : "La terre de mes ancêtres est notre patrimoine", ce qui a eu pour conséquence de faire naître de nombreux conflits.

Comme les autres régions de la Mauritanie, la région du Hodh El Gharbi peut être considérée comme stable.

2.3. Région de Assaba

Le territoire de l'Assaba a été habité par plusieurs peuples au cours des différentes périodes de l'histoire. Les premières populations qui y ont habité sont les Soninkés sédentaires et agriculteurs et les arabes qui sont progressivement descendus vers le sud sous la contrainte des conditions climatiques (sécheresse). Les Peulhs, dont le mode de vie dominant est le nomadisme et la transhumance, s'y sont installés par la suite. Dans la région le contrôle de la terre est subordonné, d'une part par l'appartenance tribale, d'autre part par l'insertion statutaire et hiérarchique de chaque individu et de chaque collectivité dans la société. La 70% de la population de la wilaya réside dans le milieu rural, contre 27% dans le milieu urbain, tandis que seulement 2,6% résident dans le milieu nomade. La forte concentration des populations au niveau rural rend l'accès à la terre agricole très difficile et engendre de nombreux conflits. Les communautés des nouvelles communes d'intervention pratiquent principalement l'agriculture et le pastoralisme. Les deux communes d'intervention sont enclavées à cause de leurs emplacements sur une colline et à l'absence d'infrastructure routière.

2.4. Région du Guidimakha

La plupart des habitants de la région de Guidimagha sont des agriculteurs et des éleveurs. La population de la région est constituée de trois ethnies principales : les Soninkés, les Maures et les Peulhs. Les conditions climatiques permettent au Guidimakha d'être la région agricole par excellence. L'agriculture combine des systèmes pluviaux à des systèmes de décrue (riziculture notamment) et des terrains inondables (vallée du fleuve Sénégal essentiellement). Du point de vue des disparités régionales, la pauvreté est très marquée en milieu rural et cela quelle que soit la wilaya. Le niveau de pauvreté est de 72,8% en milieu rural en Mauritanie et la Wilaya de Guidimagha (86,1%) dépasse largement ce seuil national. La rareté du pâturage dû à la désertification, l'importance de l'activité agricole dans la région en question et la pauvreté des populations, sont des facteurs qui accélèrent les tensions entre agriculteurs et éleveurs.

3. Quelles dynamiques dans chacune des communes d'intervention ?

3.1. Commune d'Adell Bagrou

Historique : la ville d'Adell Bagrou fut créée en 1960 par le préfet Mouhamedou Ould Enne de l'époque. Les premiers habitants furent les Awlad Ahamed, toujours considérés aujourd'hui comme les propriétaires de ces terres. Dès 1962 arrivèrent notamment à Adell Bagrou les Machdoufs, les Kountas et les Ehel Mohamed Laghdaf de la communauté maure depuis les campements situés non loin du site. Plus tard encore, d'autres tribus s'installèrent dans la commune suite à un appel de l'administration territoriale pour réunir la population dans cette zone nouvellement créée. Le 1^{er} chef du village fut Abderrahman Ould Chein de la tribu des Awlad Ahamed. La famille de ce dernier détient toujours la chefferie. A Adell Bagrou, toutes les communautés entretiennent de bonnes relations, à l'exception des Ladems transhumants et des Kounta.

Ressources naturelles : la commune est une zone pastorale où sont pratiqués comme principales activités le commerce et l'agro-pastoralisme. La communauté maure pratique l'agro-pastoralisme et le commerce tandis que les Peulhs sont des éleveurs. La commune d'Adell Bagrou compte trois points d'eau (Egneiba, Ehneikat et Sada). Les principales mares sont Vedra, Niamey et Koussa. Cette commune pastorale possède également des pâturages et des terres salées.

Marché à bétail : les habitants de la commune d'Adell Bagrou fréquentent les marchés d'Adell Bagrou, Goutouan, Elwasa, Mahdoua, Oum Echeiche. Ces marchés sont également fréquentés par les habitants des communes d'Amourj, d'Oum Echeiche et des communes du cercle de Nara au Mali. Les bovins et les caprins sont les animaux qui y sont le plus vendus.

Axes de transhumances à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages. Ces transhumants vont dans les communes de Fassala et de d'Amourj :

- Lehneikat – Egneibe – Fassala ;
- Egneibe – Edkhale – Fassala.

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche de ressources en eau et de pâturages :

- Adell Bagrou – Dali (région de Koulikoro au Mali) – Mourja (région de Koulikoro au Mali) ;
- Adell Bagrou – Mourja – Akle (région de Tombouctou au Mali).

3.2. Commune d'Enbeikett Lahwach

Historique : la commune d'Enbeikett Lahwach tire son nom d'un puits qui existait dans la zone au moment de sa création en 2011. Pour sécuriser la zone, le gouvernement a mis en place une base militaire et un commissariat de police afin d'empêcher les groupes djihadistes qui sillonnaient la zone d'emprunter cette voie de passage. Les Ehel Sidi venus de Enbeike et Arche, les Louhmounats et les Tounwajiws venant d'Ould Oumran ainsi que les Iguiyarens d'Hassi Ehel Bukreis de la communauté maure ont été les premiers à habiter la commune dès 2012. Dès 2013, s'y sont également installés les Kounta et les Tejkanett de la communauté maure dans des campements nomades non loin de la commune. Désormais, la commune compte 5'275 habitants. A Enbeikett Lahwach, les différentes tribus entretiennent de bonnes relations, consolidées par les liens de parenté, à l'exception des nomades transhumants et des Ehel Sidi d'une part, Iguiyarens et des Louhoumounats d'autre part.

Ressources naturelles : zone pastorale, la principale activité d'Enbeikett Lahwach est l'élevage pratiqué par les Maures. L'agriculture, notamment le maraîchage, est aussi pratiquée par une minorité d'habitants. Cette commune possède trois points d'eau (Hassi Ehel Bukreis, N'Beika et Sondage Ould Duriwsh) et des pâturages.

Marché à bétail : les habitants de la commune fréquentent les marchés à bétail d'Enbeikett Lahwach et de Hassi Tejkanet. Ces marchés sont également fréquentés par les habitants des communes de Néna et Oualata et par des Maliens.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages. Les localités de transhumance sont Oualata et Bassiknou. Il n'existe pas de couloir de passage dans ces zones.

- Enbeikett Lahwach – Sondage – Ould Derwiche (Walata) ;
- Enbeikett Lahwach – Vara (Bassiknou).

Axes de transhumance transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali où elles sont bien accueillies par l'axe de transhumance suivant :

- Wakadou – Rebinit Atay (Mali).

3.3. Commune de Fassala

Historique : le nom Fassala signifie en dialecte maure « séparatrice » en raison du fait que le site a été séparé du territoire malien. La ville fut créée en 1940 par Mohamed Brahim Ould Hamou, chef de la fraction echbahine de la tribu d'Awlad Dawoud. Les Awlades Daoud de cette fraction vinrent du cercle de Nara (Mali) à Fassala en 1940 pour regagner leur territoire d'origine en Mauritanie. Dans les années 1960, les Laghlal et Ideilbe s'y sont également installés à la suite de l'indépendance du pays. A Fassala, toutes les communautés entretiennent de bonnes relations, à l'exception des Awlad Dawoud et des transhumants nomades.

Ressources naturelles : la principale activité est l'agro-pastoralisme qui est pratiquée par toutes les tribus. Le commerce y est également pratiqué comme activité secondaire. La commune de Fassala compte trois points d'eau (Kindirile, Mhara et Beidoun).

Marché à bétail : les habitants de la commune fréquentent le grand marché de Fassala et le marché de Néré. Ces marchés sont également fréquentés par les habitants de Bassiknou et de Dhar. Les bovins, les caprins et les asins sont les animaux qui y sont le plus vendus.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages. Les localités de transhumance sont Emhara et Kourwada et de Kindeella et Bassiknou :

- Emhara – Kourwada ;
- Kindeella – Bassiknou.

Axes de transhumance transfrontaliers : ces transhumants se déplacent au Mali notamment à Bouara (Sikasso), Mordja (Koulikoro) et Akle (Tombouctou).

- Fassala – Bouara (Mali) ;
- Fassala – Morja, Kala (Mali).

3.4. Commune d'Oualata

Historique : la ville d'Oualata représentait un centre culturel, commercial et spirituel dans le cœur du désert mauritanien. Selon des historiens tels que Iben Khaledoun et Iben Hawghal, la ville du nom de « Birou » a été fondée par une communauté négro-africaine appelée Keikité ou Kemrité vers le 7^e siècle. Cette communauté a totalement disparue de la ville après l'invasion des troupes arabes sous le commandement de Yahya El Kamel, ancêtre de la tribu lemhajib considérée aujourd'hui comme les premiers habitants autochtones de la ville d'Oualata. Ces derniers, chassés par les Omeyyades du Moyen-Orient, s'installèrent sur le site de la ville d'Oualata vers le 16^e siècle. Dès le début du 17^e siècle, s'y installèrent également les Ehel Khalifa (chérif), les Ewlad Younous, les Ideilba, et les Bareteil après avoir fui la sécheresse et l'insécurité des brousses du voisinage. A Oualata, les Ehel Khalifa entretiennent une bonne relation avec toutes les communautés hormis les Moulay Saleh. Les relations ne sont pas bonnes entre les Ideilba et les Moulay Saleh de même qu'entre les Moulaye Abdel Hady et les Peulhs transhumants.

Ressources naturelles : la commune est aussi une zone pastorale où l'agro-pastoralisme est pratiquée par toutes les communautés. Le commerce et l'artisanat constituent les activités secondaires des habitants. La commune est une zone riche en pâturages et en terres salées.

Marché à bétail : le marché d'Oualata est fréquenté par les habitants locaux et d'autres localités comme Boukzama et Agweinit. Les caprins et les camelins sont les animaux qui y sont le plus vendus.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages. Lors de la transhumance, toutes les communautés de la zone s'entendent bien. Les axes empruntés sont les suivants :

- Adell Bagrou – Fassala ;
- Sondage Ould Derwiche – Fassala.

Axes de transhumance transfrontalières : les transhumants se déplacent au Mali dans les régions de Tombouctou et de Koulikoro :

- Oualata – Kala (Mali) – Nara (Mali).

3.5. Commune de Gogui Zema

Historique: la commune de Gogui Zema a été institutionnalisée par le décret N 88.196 du 6 décembre 1988 mais la localité de Gogui Zema existe en tant qu'entité villageoise depuis 1958. La commune dispose d'un climat typiquement sahélo-saharien ou même parfois sahélo-soudanien. L'agriculture au niveau de la commune de Gogui Zema est pratiquée pendant la saison des pluies.

Ressources naturelles : L'élevage est la principale activité des populations de la commune. La proportion du bétail est la suivante :

- 400 têtes de bovins ;
- 300 têtes de camelins ;
- 5500 têtes d'ovins et caprins ;
- 200 têtes d'équins ;
- 1000 têtes d'arsins.

La commune dispose des ressources naturelles suivantes :

- un château d'eau ;
- deux oueds ;
- trois mares ;
- 70 puits traditionnelles ;
- neuf sondage (sept opérationnels et deux hors d'usages) ;
- plusieurs digues, un barrage (mais hors service depuis son aménagement).

Marché à bétail : la commune dispose de deux marchés dont l'un est hebdomadaire. Le marché de Gogui Zemal est fréquenté par les habitants des communes de Gogui malien, de Moudibougou et d'autres communes. Les bovins et les caprins sont les animaux qui y sont le plus vendus.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages.

En saison pluvieuse les éleveurs de la commune vont en Mauritanie vers Kiffa dans la région de l'Assaba à la recherche de terres salées.

Axes de transhumance transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche des ressources en eau et de pâturages pendant l'été où ils passent par l'axe suivant :

- Gogui Zemal – Nioro du sahel (jusqu'à Diéma)

3.6. Commune de Moudibougou

Historique : la commune de Modibougou a été instituée par le décret N88.196 du 27 octobre 1988 mais elle existe en tant qu'entité villageoise depuis 1099. Les premiers habitants de la commune ont été les soninkés et la tribu arabe Oulad Nasser. La population de la commune de Modibougou est essentiellement composée d'arabo-berbères, ethnie dominante dans la région. Les peulhs et les Soninkés sont également présents surtout au niveau de certaines localités avoisinantes à la commune de Gogui Zemal. Modibougou est une localité très dynamique dont les principales activités se résument à l'élevage et subsidiairement l'agriculture et au commerce transfrontalier. La localité de Modibougou, et à travers elle toute la commune, constitue un pôle commerciale dynamique qui concurrence ceux de Koubenni et Aioun, la capitale régionale, et même le Mali voisin.

Ressources naturelles : Modibougou est une commune à vocation agropastorale. La végétation y est de type savane, avec une grande diversité. L'élevage est la principale activité des populations de la commune car une bonne partie de cette population s'y adonne depuis toujours. Le bétail se répartit de la manière suivante :

- les bovins sont estimés à près de 8 000 têtes ;
- les camelins sont de l'ordre de 300 têtes ;
- environ 8000 têtes d'ovins et caprins ;
- 1500 équins ;
- 3000 arsins ;

- 3000 poules ou poulets.

L'agriculture se résume aux cultures aléatoires, essentiellement, vivrières et sous pluie. La commune dispose les ressources suivantes :

- Cinq oueds (Sangarou , Oum Lehbech , Alweimine, Agerg , Bader) ;
- Sept mares (Tamourt Ryeissate, Weid Iboum, Sweil, Kervi, Averi Oum Lehbech et un dernier entre Jreive et Medbougou qui n'a pas de nom) ;
- Trois puits pastoraux ;
- 184 puisards ;
- des sondages (Oum Sfeiya, Jreive, Bourella, Bader, Tagal lhajra, Tagal moudibougou, Kervi , Bou meiza, Ehel Bou Trasiva) et des digues (Tejal lhejra, Tweibima, Oum avnadech, Bader).

Marché à bétail : la commune dispose de deux marchés hebdomadaires (Moudibougou et Kervi). Ils sont fréquentés par les habitants des communes du Gogui malien et de Gogui Zemal. Les bovins et les caprins sont les animaux qui y sont les plus vendus. La commune attend la finition d'un nouveau marché qui est en cours d'aménagement dans le chef-lieu de la commune de Modibougou.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : la commune reçoit chaque année des transhumants de Hodh Gharbi ainsi que d'Assaba

Axes de transhumances transfrontalières : Les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche des ressources en eau et de pâturages pendant l'été :

- Modibougou – Twajil – Bader – Mou sffeyate – Berellate (partie de la Mauritanie) ;
- Chkatta – Tienga – Garzouga – Gueillani, puis selon l'année Nioro du sahel et Kayes.

3.7. Commune de Voullaniya

Historique : Historiquement la commune de Voullaniya a été instituée par le décret N88.196 du 6 décembre 1988, elle est située dans la wilaya du Hodh El Gharbi. La sédentarisation a eu lieu à partir de 1961, la population était composée d'éleveurs nomades souvent à la recherche de pâturages. La présence d'un important oued (arbres et arbustes, eau de surface encouragea la population à se déplacer).

La principale activité de la commune reste, à l'instar de l'ensemble des deux Hodhs, l'élevage. Une agriculture de subsistance y est pratiquée dans certaines zones et aux environs des oueds. Le commerce est faiblement pratiqué et reste aléatoire. Il se résume surtout aux échanges commerciaux intenses avec les communes voisines et le Mali. Le transport s'illustre également comme une activité majeure dans cette commune. Le hassanya et l'arabe restent les langues majoritairement parlé au niveau de la commune de Voullaniya même si une minorité de peulhs y habite. Par ailleurs, le système de chefferie traditionnelle est encore faiblement incarné par les cheikhs, qui servent surtout de stabilisateurs sociaux. Les arabes restent principalement le groupe ethnique dominant au niveau de la commune de Voullaniya. Une minorité de peulhs (20%) existe au niveau de la commune. On distingue l'existence de 61 villages, ou plutôt des friganes (villages traditionnels maures) sur tout le territoire de la commune. La nature de l'habitat est dans sa totalité assez précaire (80% mbarattes, 19% en banco et 1% en béton). Les constructions ne sont toutes qu'en banco ou Mbarates en dehors des édifices publics (dispensaires, état civil, écoles ...).

Ressources naturelles : L'élevage est la principale activité des populations de la commune. Le bétail peut être estimé dans les proportions suivantes :

- 6000 bovins ;
- 11000 ovins et 3000 caprins ;
- 900 équins ;
- 1700 arsins.

En dehors de la nappe du Dhar, la commune dispose d'importants oueds (et/ou Tamourts). L'agriculture au niveau de la commune de Voullaniya est de type sous pluies. Les produits agricoles sont le Sorgho, la

pastèque (rouge), arachides et le niébé destinés uniquement à la consommation locale. La pratique du maraichage se résume à la production de carottes, oignons, tomates, pommes de terre et laitue (chou).

La commune est dotée de :

- cinq forages (Voullaniya, Legleila, Kerkare, Lemene, Dar Naim) ;
- deux oueds (Soueye qui parcourt 9 villages et Voullaniya pour 13 villages) ;
- trois mares (Soueye, Touil, Ngea) ;
- trois puits pastoraux ;
- 14 puits domestiques ;
- des sondages (Lmen, Dar naim, Legeila, Kerkar Lebyath, Kerkar Lekhal, Kerkar Jeddou Cheikh, Kerkar Amar Beyou, El Voullaniya) ;
- des digues (Kerkar Lebyath, Kerkar Lekhal, Kerkar Jeddou Cheikh).

Marché à bétail : La commune de Voullaniya dispose d'un centre de commerce qui se résume à six marchés et aux boutiques locales qui sont en interaction permanente avec les marchés de Koubeini, Aioun et Nioro.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants mauritaniens se déplacent dans les régions de :

- Hodh Gharbi surtout dans les cercles de Tintane, Tamcheket, Aioun et Koubenni ;
- L'Assaba ;
- Hodh Chargui plus précisément dans le cercle de Timbedra.

Ils reviennent dans cette commune après la saison pluvieuse à la recherche de pâturage et de l'eau puis se préparent pour la grande transhumance vers le Mali. Les transhumants choisissent la zone selon la disponibilité du pâturage et en fonction des saisons.

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche des ressources en eau et du pâturage pendant la saison d'été. Ils empruntent les couloirs suivants :

- Voullaniya – Nioro du Sahel (toute la région) ;
- Loued Kader -Boubi – Youri – Kweringa.

Ces transhumants se dispersent dans la région de Kayes selon la disponibilité des pâturages et de l'eau.

3.8. Commune de Lehrejatt

Historique : La commune de Lehrejatt est située dans la moughataa de Tintane de la wilaya du Hodh El Gharbi. Cette wilaya a connu successivement la domination de l'empire du Ghana au IX et X siècle, puis les almoravides au XI siècle, enfin, la colonisation puis l'indépendance et la naissance de l'Etat. Commune de taille moyenne qui s'étend sur une superficie de près de 1 800 km², Lehrejatt est créée par décret 88 - 198 du 6 décembre 1988 portant création des communes rurales dans le département de Tintane. La commune se caractérise par un climat chaud et sec du type continental et est soumise à des vents chauds et secs soufflants du nord et du nord Est pendant les mois de mars à juillet. Ces vents connaissent un refroidissement pendant les saisons hivernales et post-hivernales qui vont du mois d'août au mois de février. Trois principales saisons caractérisent la commune : la saison froide (novembre-mars) où les températures baissent parfois jusqu'en dessous de 20° C ; la saison sèche (avril-juin) caractérisée par des vents chauds et secs, période par excellence de l'harmattan "Arwava" et enfin la saison des pluies (juin - août) ; période au cours de laquelle l'on assiste à la régénérescence du couvert végétal, période des grandes cultures agricoles.

Ressources naturelles : La commune de Lehrejatt dispose de cours d'eau comportant des poissons de grande taille. Elle dispose de :

- cinq forages (Voullaniya, Legleila, Kerkare, Lemene, Dar Naim) ;
- deux oueds (Soueye qui parcourt 9 villages et Voullaniya pour 13 villages) ;
- trois mares (Soueye, Touil, Ngea) ;

- trois puits pastoraux ;
- 14 puits domestiques ;
- des sondages (Lmen, Dar Naim, Legeila, Kerkar Lebyath, Kerkar Lekhal, Kerkar Jeddou cheikh, Kerkar Amar beyou, El Voullaniya) ;
- des digues (Kerkar Lebyath, Kerkar Lekhal, Kerkar Jeddou Cheikh).

Marché à bétail : L'activité commerciale est relativement développée même si elle est dominée par les petits commerces. Les échanges commerciaux se font entre les localités de la commune et avec les communes voisines. Un marché hebdomadaire où la vente de bétail est l'un des piliers, a lieu à Lehrejatt le mardi et à Baghdad le jeudi. Ils sont fréquentés par des maliens et des commerçants venant de Tintane, d'Ain Farba et de Twil.

Axes de transhumance à l'intérieur de la Mauritanie : la commune reçoit des transhumants mauritaniens de la région de Hodh Gharbi plus précisément des cercles de Tintane, Tamcheket, Aioun et Koubenni. Ils retournent dans cette commune après la saison pluvieuse à la recherche de pâturage et de l'eau puis se préparent pour la grande transhumance vers le Mali. Ces transhumants déterminent la zone de transhumance selon la disponibilité des pâturages et en fonction des saisons.

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche de l'eau et de pâturages pendant l'été en passant par l'axe suivant : Lehrejatt – Nioro du Sahel (toute la région). Il existe d'autres couloirs de passage tels que :

- Tenkreimicha – Leiywana (empruntés par les caprins) ;
- Tenkreimicha – Leiywana – Kaynyana - Makane – Sendre (empruntés par les bovins).

3.9. Commune de Hamed

Historique : Les premiers occupants de la zone étaient la tribu des Bajkala, Oulad El Ghweizi avant la période des indépendances. En 1963, l'Etat a créé l'arrondissement de Hamed et a forcé les habitants à s'installer dans cette zone frontalière. Les premiers occupants étaient des nomades qui parcouraient la ligne entre Kiffa (en Mauritanie) et Aourou (au Mali). En 1989, après les événements qui se sont passés entre la Mauritanie et le Sénégal, la zone a été affectée et une partie des mauritaniens qui vivaient au Mali étaient rentrés à cause des différents types de provocation qu'ils subissaient à cette période. Ceci a marqué l'évolution de la ville en terme d'habitant.

La commune de Hamed est découpée traditionnellement en 126 villages, chaque village est la propriété d'une tribu des trois ethnies existante. Cela crée souvent des tensions sur les limites entre les villages car il y'a une absence totale de bornages, les limites sont souvent marquées par des arbres qui seront coupés dans le futur et cela crée des conflits à long terme entre les tribus. La commune de Hamed est une commune en majorité bithane avec une minorité peulh et soninké.

Ressources naturelles : La commune de Hamed est une commune principalement agro-pastorale, avec l'existence d'une zone humide et d'oasis (Sani, Tenténa, Ndanya etc...) les principales sources de revenus sont l'agriculture et l'élevage qui sont considérées comme des économies productrices et renouvelables. La cueillette représente une autre activité traditionnelle qui est développée dans les deux zones de Lemsilla et le bassin central. Les espèces concernées sont : le palmier doum, le gommier, le jujubier. Les ressources disponibles dans la commune sont :

- 5 forages ;
- 17 forages dans les communes (Hamed, Tevra, Ehl Taleb Abdallah, Lverea, Bou Habch Lbadiya, Bou Habch Ladrass, Tegelweze, Oul Laaab, Tabal Yibeila, Gewere Lbetha, Tagassite, Ziwarz, Roumda, Oulad Doraehl Lehweidi, Erg Talaba, etc) ;
- 8 oueds (Hamed, Tegelweze, Djarallah, Ziwarz, Lerg, Lkhachba, Loudey, Weringal) ;

- 3 mares (Garalla, Kheng El Mahra Ehl Thoulou, Lgleita Lkhathra);
- des sondages pastoraux (Oul Ougrougani Djenka);
- 62 puits domestiques (Tevra , Hamed Lmelal, etc);
- 6 sondages (Lehwara Lgleib, Tegelweze Lgadima, Tabal Lekhrabech, Dagvag) ;
- 25 digues (Hamed, Hamed Akreidile, Oudeiy Talaba, Outhen Levrass, Lmegour, Garalla Paris, Tevra Ligatha, Bouhabch, Lbadiya, Oulad Doraroumda, Tingale 1, Tingale 2, Lkhachba, Nderniya , Ehel Mbarek, Sidi Gewera Derdira, Ziwaz , Hebabiya etc).

Marché à bétail : L'activité commerciale est relativement développée même si elle est dominée par les petits commerces. Les échanges commerciaux se font entre les localités de la commune et avec les communes voisines. Un marché hebdomadaire ou la vente de bétails est dominante se tient à Hamed depuis 2017. Ce marché est fréquenté par des maliens et les commerçants des communes voisines.

Axes de transhumances à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et des terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages.

En saison pluvieuse, les éleveurs de la commune montent en Mauritanie vers Kiffa dans la région de l'Assaba à la recherche de terres salées et de pâturages. Les transhumants mauritaniens retournent dans cette commune après la saison pluvieuse afin de trouver des pâturages et de l'eau puis se préparent pour la grande transhumance vers le Mali. La commune de transhumance est déterminée selon la disponibilité de pâturage et en fonction des saisons, ils se déplacent dans les zones suivantes :

- Tagant
- Assaba
- Lbrakna
- Trarza
- Gorgol
- Hodh Gharbi pour aller au Sénégal

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche d'eau et de pâturages pendant l'été et suivent les couloirs suivants :

- Hamed – région de Kayes et Nioro du sahel selon l'année (commune de Bavrara et Aourou par exemple) ;
- Dakhla – Khachba – Smeine – Vreivira – Gleita – Ama –Dakhla Bouksseya – Legneb – Chalkha Lbeitha –Dafoue.

3.10. Commune de Tenaha

Historique : La commune de Tenaha est l'une des communes rurales de la Moughataa de Kankossa. Elle a été instauré par le décret N 88.171 du 6 décembre 1988 créant à côté de la commune centrale quatre communes rurales (Hamod-poste, Blajmil, Sani et Tenaha) dans le département de Kankossa et arrêtant les délimitations, sièges et limites. La commune s'étend sur des zones de plaines et de collines peu élevées et perturbées par aucune formation montagneuse. Ce relief pratiquement uniformément plat a pour conséquence que les sites potentiels de barrages sont très rares. Peu de localités disposent de petites diguettes et les cultures se pratiquent au niveau des nombreuses mares ou un peu partout (cultures pluviales) où elles dépendent alors des seules précipitations atmosphériques plus ou moins régulières. Depuis la sécheresse des années 1970 et 1980, la pluviométrie moyenne annuelle doit être de l'ordre de 300 mm (même de 350 mm dans le sud de la commune).

Ressources naturelles : La commune est dominée par le pastoralisme qui occupe 60% de la population, alors que seulement 30% vivent de l'agriculture et 10% du commerce. La commune bénéficie de conditions hydrauliques relativement favorables du fait de sa position géographique. La commune comprend les ressources suivantes :

- Cinq oueds :
 - Un oued qui parcourt 20 villages de Keyoute jusqu'à Tenaha sur une distance de 40 km ;
 - Un oued qui parcourt 10 villages de Tamourt jusqu'à Zweikya sur une distance de 20 km ;
 - Un oued qui parcourt 20 villages de lbatha jusqu'à Oum Awdach sur une distance de 20 km ;
 - Un oued qui parcourt 8 villages de Teyssir jusqu'à Chbar ;
 - Un oued qui parcourt 20 villages de Chkatta jusqu'à Tenaha sur une distance de 8 km ;
- Cinq mares : Djaki, Jewv Oum Avnadech, Lkhalwa, Tenaha, Tamourt Lekwar.
- Puits pastoraux : Fassala Tichilit, Oul Ikehel, lbatha, Avrara.
- Puit domestique : Tenaha.
- Sondages : Khak Abdel Wahab, Chkata, Thella, Tabal Idabek, Tamourt Lekwar, Amdad.
- Sondages en panne: Madani, Lkhalwa, Daygeina, Zweikya, Tenmoudi, Lfeia, Hel Bou Salem, Tachout Mheimid, Tenaha.
- Dignes: 40 digues ont été aménagées dans la commune par le passé.

Marché à bétail : L'ensemble des localités est très mal approvisionné du fait de l'inexistence de pistes praticables (et de pouvoir d'achat). Toutefois, la commune dispose d'un marché hebdomadaire où le bétail est vendu.

Axes de transhumances à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche d'eau et du pâturage.

En saison pluvieuse les éleveurs de la commune montent en Mauritanie vers Kiffa dans la région de l'Assaba pour trouver des terres salées et des pâturages. Les transhumants mauritaniens retournent dans cette commune après la saison pluvieuse pour les pâturages et l'eau puis se préparent pour la grande transhumance vers le Mali. Les transhumants choisissent la zone de transhumance selon la disponibilité de pâturage et en fonction de la saison. Ces transhumants viennent des régions telles que : Hodh El Gharbi, Tagant, l'Assaba et Guidimagha

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche de l'eau et de pâturages pendant l'été. Les axes empruntés sont :

- Tenaha – région de Kayes (commune de Bavrara et Aourou par exemple) ;
- Tenaha – Dingaga – Dagavri Jdid – Kemedenda – Koussane (Ces transhumants se dispersent dans la région de Kayes).

3.11. Commune d' Ould Yendgé

Historique : La commune d' Ould Yendgé fait partie des sept communes du département d' Ould Yendgé. Elle a été créée par décret N 88-187 établissant les communes rurales dans le département d' Ould Yendgé. Sa population est estimée à 6688 habitants. Elle regroupe 17 localités dont la première, Ould Yendgé, est le chef lieu. Elle s'étend sur une superficie d'environ 141 km carré et sa densité est de 47,5 habitants au km carré. En 1909, le site actuel de la ville d' Ould Yendgé aurait été exploité par les habitants de Salkha-Dakhna (village de la commune voisine de Bouly) de la tribu des Ehel Modinalla en vue de satisfaire leur besoin en terres agricoles et pâturages. Appelée initialement Karakoro et rebaptisée plus tard Gourel Boky

(hameau du baobab) ou Gourel Sernabe (hameau des marabouts), Ould Yendgé devrait son appellation actuelle à son occupation à la fin du XXème siècle par la fraction des Oulad Leghweizi (tribu des Ouled Mbarek) dont le chef, Yendjé Ould Ely M'Hamedet, aurait été enterré à proximité de la localité.

Ould Yendgé est progressivement devenue un carrefour de transit pour les transhumants et les commerçants longeant l'oued Karakoro pour rejoindre au sud la vallée du fleuve Sénégal. La commune a attiré de nombreuses populations qui ont décidé de se sédentariser, telles les maures ou les peulhs venus chercher du travail. C'est la sécheresse, la disponibilité de terres pour l'agriculture mais aussi la proximité de la ville qui ont incité les anciens éleveurs nomades à s'installer sur ce site. Au niveau de la ville de Ould Yendgé, trois quartiers sur cinq comptent une très large dominante maure, il s'agit des quartiers administratif et Militaire qui sont les deux quartiers les plus peuplés, ainsi que Tevragh Zeina. Quant à la communauté peulh, elle occupe trois villages. Il s'agit de Boudjoubaye peulh (le village le plus peuplé avec 550 habitants), Guelewol 1 (le troisième village le plus peuplé avec 200 habitants) et Guelewol 2. Concernant, la ville d' Ould Yendgé, la communauté peulh se concentre sur deux quartiers, il s'agit du Ksar, le quartier historique, et de Foulabé. D'autre part, quelques rares familles habitent également les quartiers Administratif et Militaire

Ressources naturelles : l'agriculture est la principale activité exercée par la population de la commune de Ould Yendgé, y compris par les habitants de la ville-centre qui sont pour la plupart d'anciens éleveurs. L'élevage constitue la seconde activité des villageois de la commune. Il s'agit de l'activité traditionnelle par excellence. La commune bénéficie du réseau hydraulique du bassin versant de l'oued Karakoro qui constitue une ressource importante, facteur de fertilité pour les terres de cette zone. Les ressources naturelles de la commune sont :

- 5 oueds (Oueid jrid, Bougamboura, Belkwatte, Lbheira, Ehel ebeidi, Nebya) ;
- 3 mares (Lebhei, Tichilit, Assarar) ;
- des puits pastoraux (Gervava) ;
- des puits domestiques (Tenaha) ;
- des sondages (Gervava, Hel Ebeidi, Oul Yenja, Oued Jrid) ;
- des sondages à pied (Boujbaye).

Marché à bétail : la commune ne dispose pas de marché à bétail.

Axes de transhumances à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et de terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages.

En saison pluvieuse, les éleveurs de la commune montent en Mauritanie vers Kiffa dans la région de l'Assaba à la recherche des terres salées, de l'espace et de l'air. Les transhumants mauritaniens reviennent dans cette commune après la saison pluvieuse afin de trouver des pâturages et de l'eau puis se préparent pour la grande transhumance vers le Mali. Les transhumants choisissent la commune de destination selon le pâturage et la saison. Ces transhumants viennent des zones de l'assaba, Tagant et Gorgol.

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche de ressources en eau et de pâturages pendant l'été. Ils suivent le couloir suivant :

- Ould Yendgé – région de Kayes (commune de Bavrara et Aourou).

Selon l'année, parfois ils dépassent ces communes. En général, les pasteurs déterminent toujours la zone de transhumance en fonction de la disponibilité de pâturage et de l'eau.

3.12. Commune de El Bouilly

Historique : La commune de Bouilly fait partie des sept communes du département d'Ould Yenjë. Elle a été créée par le décret n° 88-187 établissant les communes rurales dans le département d'Ould Yengé. Sa

population est estimée à 14906 habitants. Elle regroupe 25 localités dont la première Bouilly est le chef-lieu. Elle s'étend sur une superficie d'environ 614 km². Bouilly, est le village le plus ancien créé en (1725). Les populations de ce village sont en majeure partie originaires du Mali (soninké), les autres viennent de l'Assaba ou du Gorgol (maures et peulhs). Après Bouilly furent créés les villages peulhs de Kalinioro, Chalkha Dakhna et Gombana, implantés respectivement en 1904, 1906, 1944. Tous ces villages se situent sur la frange du Karakoro. Plus à l'intérieur des terres, Weidamourt a pour origine l'installation de populations maures en 1905. Les sites d'implantation ont été choisis pour diverses raisons. D'une part, l'oued Karakoro génère d'importantes ressources, notamment les bois de rôniers, les palmiers doumiers, la possibilité de pratiquer une double culture (sous pluie et de décrue), la cueillette des produits naturels et la pêche. D'autre part, les populations nomades (peulhs et maures) venant des wilayas voisines se déplaçaient en fonction des pâturages, mais les années de sécheresse ont poussé bon nombre d'entre eux à se fixer le long de leur ancien parcours de transhumance (nord-sud) dans des sites où il y a possibilité de pratiquer de l'agriculture (marigots, oued). La population est composée de maures, Peulhs et de Soninkés.

L'actuel chefferie de la commune pour les communautés Soninkés est la famille Diawara. La chefferie n'a jamais changé de famille.

Ressources naturelles : L'activité pastorale est la principale et touche toutes les couches de la population de la commune de Bouilly, mais ce sont principalement les peulhs et les maures, qui pratiquent cette activité. Cette ressource, si elle peut apporter des bénéfices, est en fait plus une activité traditionnelle de prestige en milieu peulh et une activité économique chez les maures. Deux types d'agriculture sont pratiquées : l'une de décrue dans les zones inondables, l'autre pluviale sur les plaines. Les ressources de la commune sont :

- 5 oueds ;
- des puisards (nombreux sur les oueds du karakoro) ;
- 1 mare ;
- 52 puits (un exhaure manuel dont 6 ne fonctionnent pas et 7 salés) ;
- 8 forages dont la plupart sont en panne ;
- 5 adductions d'eau(Bouilly, Kalinioro, Nhaile, Chalkha Dakhna, Chalkha Yero).

Marché à bétail : L'activité commerciale est relativement développée même si elle est dominée par les petits commerces. Les échanges commerciaux se font entre les localités de la commune et avec les communes voisines. La majorité des infrastructures se trouvent à Bouilly (village), c'est pourquoi les villageois se déplacent quotidiennement pour leurs achats, échanges et ventes.

La commune dispose de nombreuses structures, parmi lesquelles, il existe deux marchés dont la vente de bétails est pratiquée.

Axes de transhumances à l'intérieur de la Mauritanie : les transhumants se déplacent pendant la saison hivernale et la saison froide à la recherche de pâturages et terres salées (juillet à février). En saison chaude (mars à juin), ils se déplacent à la recherche de ressources en eau et de pâturages.

En saison pluvieuse, les éleveurs de la commune montent en Mauritanie vers Kiffa dans la région de l'Assaba à la recherche de terres salées et de pâturages.

Axes de transhumances transfrontaliers : les transhumants de cette commune se déplacent au Mali à la recherche de ressources en eau et de pâturages pendant l'été. Ils suivent le couloir suivant :

- El Bouilly – région de Kayes (communes de Bavrara, Aourou et du sahel).

IV. Conclusion

Au-delà de la Mauritanie, cette étude a été conduite dans un premier temps entre les mois de mars et mai 2019, puis entre novembre 2019 et janvier 2020 à travers 105 communes des zones frontalières des pays du G5 Sahel (51 au Mali, 13 au Niger, 24 au Burkina Faso, 12 en Mauritanie et 5 au Tchad) où près de 1'280 personnes ont été consultées. Au total, l'étude a permis d'identifier 1738 futurs médiateurs communautaires qui constitueront les réseaux et de recenser 473 conflits liés à l'exploitation des ressources agro-pastorales (points d'eau, pâturages, terres salées) ou au vol de bétail, dont 134 sont considérés comme complexes par les communautés du fait de l'implication de groupes armés, d'intérêts politiques ou d'influence d'acteurs résidents en dehors des communes d'interventions.

Les prochaines étapes de la mise en œuvre du projet Médiation agro-pastorale au Sahel sont notamment la poursuite de la mise en place des 54 réseaux de médiateurs communautaires qui auront pour tâches de mener les médiations de conflits identifiés. Dans le but d'assurer pleinement leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits, et en se basant sur les expériences quotidiennes des pasteurs, agriculteurs et pêcheurs, des formations de leurs membres seront dispensées sur le pastoralisme au Sahel et les textes régissant le pastoralisme et la transhumance transfrontalière ; la médiation au profit d'une gestion non violente des conflits au quotidien ; et le leadership et la communication.

Par ailleurs, si chaque réseau est implanté sur un territoire national, ses membres évoluent dans un contexte d'interactions avec les pays voisins. Ainsi, des rencontres transfrontalières entre les réseaux de chacune des quatre zones frontalières (Mauritanie-Mali ; Mali-Burkina ; Mali-Burkina-Niger ; Tchad-Diffa) seront organisées avec le soutien de HD afin de faciliter le dialogue entre les médiateurs vivant dans des communes situées de part et d'autre d'une même frontière. Renforçant les liens de collaboration sur les enjeux de transhumance et de partage des ressources, ces rencontres transfrontalières faciliteront les demandes d'assistance mutuelle entre réseaux, notamment pour le vol de bétail, et les échanges d'expériences et d'outils en matière de prévention et de gestion des conflits. Ils permettent de fluidifier le mouvement transfrontalier des populations, d'amener les leaders des pays hôtes à fournir une aide lors de problèmes rencontrés par les pasteurs transhumants dans les pays d'accueil, et constitueront un lieu de discussion sur les capacités d'adaptation au changement climatique. Et si certains conflits auxquels les médiateurs tentent de trouver une solution impliquaient des membres de communautés d'autres pays, ces rencontres faciliteront la résolution de conflits.

Ces efforts de médiation communautaire au profit d'un accès plus apaisé aux ressources naturelles alimentera un dialogue avec les autorités locales et nationales dans chacun des cinq pays d'intervention au sujet de la sécurisation du foncier rural et du vol de bétail. Parallèlement, HD conduira un recueil des besoins en développement exprimés par les communautés afin d'alimenter les efforts de complémentarité entre les actions de médiation et celles menées par d'autres partenaires en faveur du développement des zones agro-pastorales.

Enfin, ce programme alimentera un dialogue régional sur l'enjeu de la gestion des ressources naturelles sous l'égide du G5 Sahel, en appui au Programme d'investissements prioritaires (PIP).

“hd

Centre
pour le dialogue
humanitaire

Médiation pour la paix

